

Le PLUi de Grenoble-Alpes Métropole et l'OAP thématique « Paysage & Biodiversité »

Sophie Galland

urbaniste-paysagiste, Direction Urbanisme et
Aménagement, Grenoble-Alpes Métropole

Emilie Zydownik

paysagiste, Atelier Verdance

Caroline Giorgetti

paysagiste, atelier Sites & Paysages

Rencontre départementale Viv(r)e le paysage

CAUE de la Drôme | jeudi 7 novembre 2019 | Gervans (26)





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

OAP Thématique PAYSAGE & BIODIVERSITE

Grenoble Alpes Métropole

SOMMAIRE

1. **L 'outil « OAP Paysage et Biodiversité »**
 - A. Le paysage dans le PLUi
 - B. Rappel méthodologique & enjeux
 - C. Structuration du carnet de paysage
 - D. Mode d'emploi des orientations
2. **Les ambiances péri-urbaines**
 - A. Quelques exemples
3. **Le Plan « Paysage en préalable »**





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

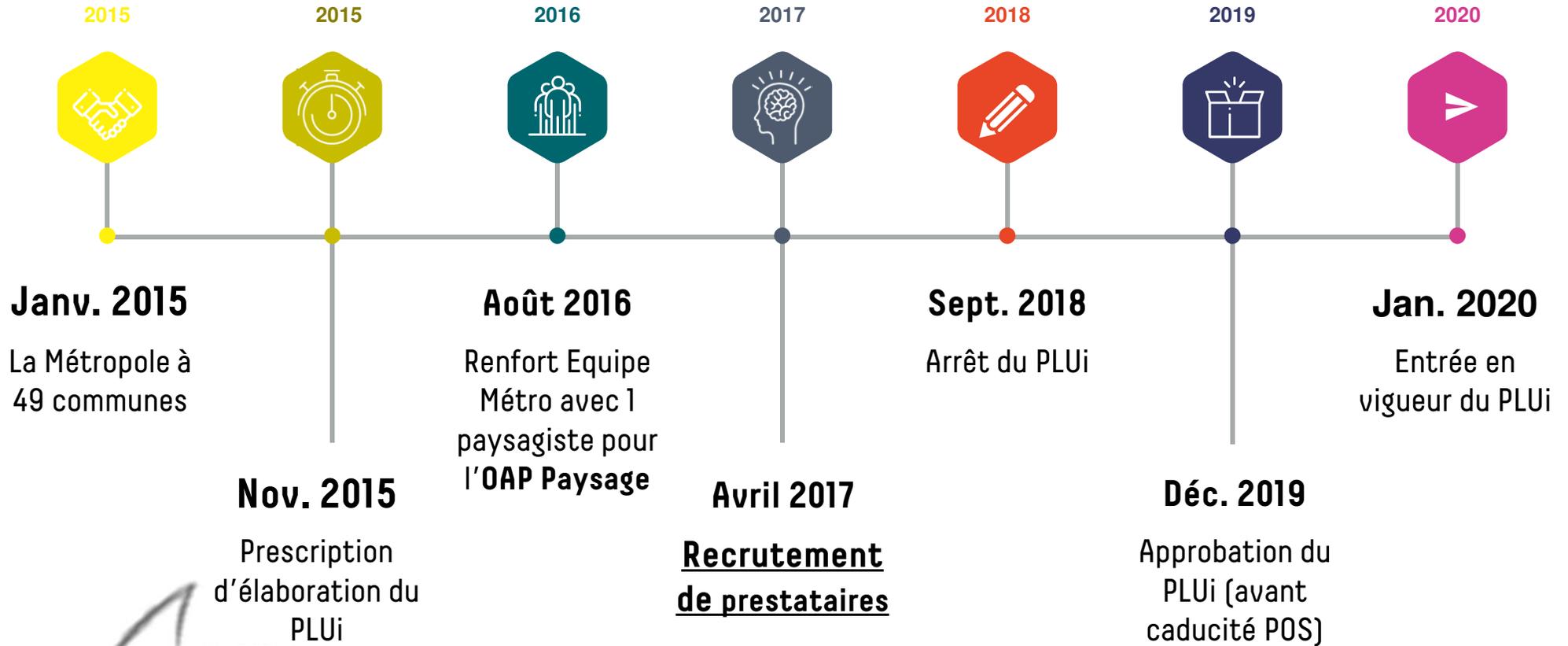
1

L'OUTIL « OAP PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ »

*« Contextualiser pour mieux
prendre en compte la diversité
des paysages »*

LE PAYSAGE DANS LE PLUI

Un calendrier tendu...



« Concilier intensification urbaine, qualité de vie et qualité paysagère et placer **le paysage au cœur du projet de territoire** »

↓
Verdance





LE PAYSAGE DANS LE PLUI

3 objectifs stratégiques

1

Lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique

2

Conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi

3

Renforcer la cohésion sociale territoriale

4 axes pour une métropole « montagne » forte de ses diversités

1

Poursuivre l'effort de réduction de la consommation d'espaces

2

Construire une métropole polycentrique et de proximité

3

Faire métropole autour de la diversité des paysages et des patrimoines

4

Construire une métropole résiliente

4 piliers pour la qualité de vie

1

Pour une métropole qui encourage l'innovation et l'emploi

2

Pour une métropole apaisée assurant une mobilité efficace et adaptée aux besoins des territoires

3

Pour une métropole solidaire

4

Pour une Métropole durable et agréable à vivre



LE PAYSAGE DANS LE PLUI

Pièces écrites

- 1 Rapport de présentation
- 2 PADD
- 3 4 Règlements écrits
- 4 3 OAP thématiques
- 5 95 OAP sectorielles
- 6 Annexes

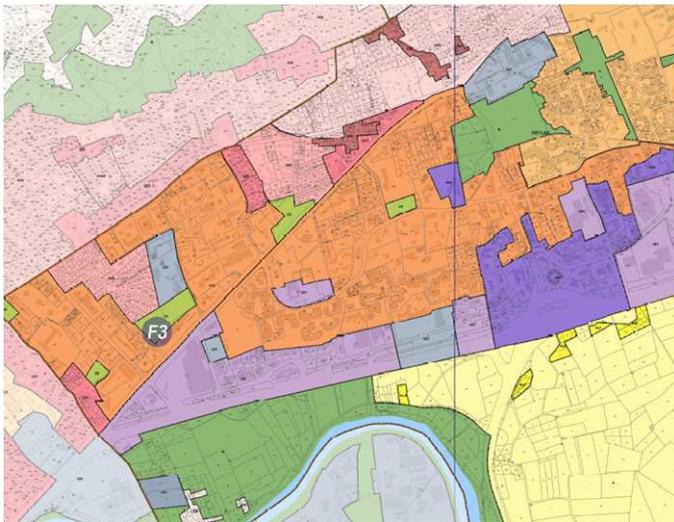
Pièces graphiques

- A Plan de zonage
- B1 Plan des risques naturels
- B2 Plan des risques anthropiques
- B3 Plan de prévention des pollutions
- C1 Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale
- C2 Atlas de la mixité sociale
- D1 Atlas des formes urbaines: **implantations et emprises**
- D2 Atlas des formes urbaines: **hauteurs**
- E Atlas des périmètres d'intensification urbaines
- F1 Plan de l'OAP paysages et biodiversité
- F2 Plan du patrimoine bâti paysager et écologique
- G1 Atlas des OAP et secteurs de projet
- G2 Atlas des plans masse
- H Atlas du stationnement
- J Atlas des emplacements réservés



LE ZONAGE

1^{er} niveau de planification : U, AU et A, N, UV



Extrait Meylan

| | |
|-------------------------------|--|
| zones urbaines mixtes | <ul style="list-style-type: none">• UA NOYAUX ANCIENS• UB FAUBOURG• UC HABITAT COLLECTIF• UD HABITAT INDIVIDUEL |
| zones urbaines spécifiques | <ul style="list-style-type: none">• UV PARCS URBAINS• UZ EQUIPEMENTS• UE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES |
| zones « à urbaniser » | <ul style="list-style-type: none">• AU ZONES A URBANISER |
| zones agricoles et naturelles | <ul style="list-style-type: none">• A ZONES AGRICOLES• N ZONES NATURELLES |

→ Le paysage au travers des équilibres [bâti / non bâti], des caractères agricoles et naturels, des silhouettes, limites coupures vertes, ...

→ L'OAP-PB ne remet pas en question la constructibilité des terrains ni leur destination...



LE PATRIMOINE

d'intérêt culturel, historique, architectural, ou écologique

1. PATRIMOINE BÂTI

Il comprend les catégories : A - Bâti agricole, B - Bâti domestique, C - Demeures bourgeoises, D - Bâti repères

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

2. ENSEMBLES BÂTIS HOMOGENES

Il comprend les catégories : E - Noyaux anciens, F - Cités ouvrières et quartiers de villas, G - Ensembles «modernes»

- Règles générales

3. PARCS

Parcs d'accompagnement (H)

- Niveau 1
- Niveau 2

Parcs publics (I)

- Niveau 1
- Niveau 2

4. ESPACES PAYSAGERS

Il comprend les catégories : J - Espaces publics, K - Espaces naturels, L - Espaces de nature ordinaire

- Règles générales
- Règles générales

5. PATRIMOINE DE PROXIMITE

Éléments de proximité (M)

- Niveau 1
- Niveau 2

Murs et clôtures (N)

- Niveau 1
- Niveau 2

6. OUVRAGES

Il comprend les catégories : O - Canaux, P - Ouvrages d'art

- Règles générales
- Règles générales

7. PATRIMOINE VEGETAL

Arbres isolés (Q)

- Régime des espaces boisés classés
- Règles générales

Ordonnements et plantations d'alignements (R), Haies agricoles et ripisylves (S)

- Régime des espaces boisés classés
- Règles générales

Ordonnements et plantations d'alignements (R), Haies agricoles et ripisylves (S), Boisements et bosquets (T)

- Régime des espaces boisés classés
- Règles générales

8. PATRIMOINE CULTIVE

Vergers et jardins (U)

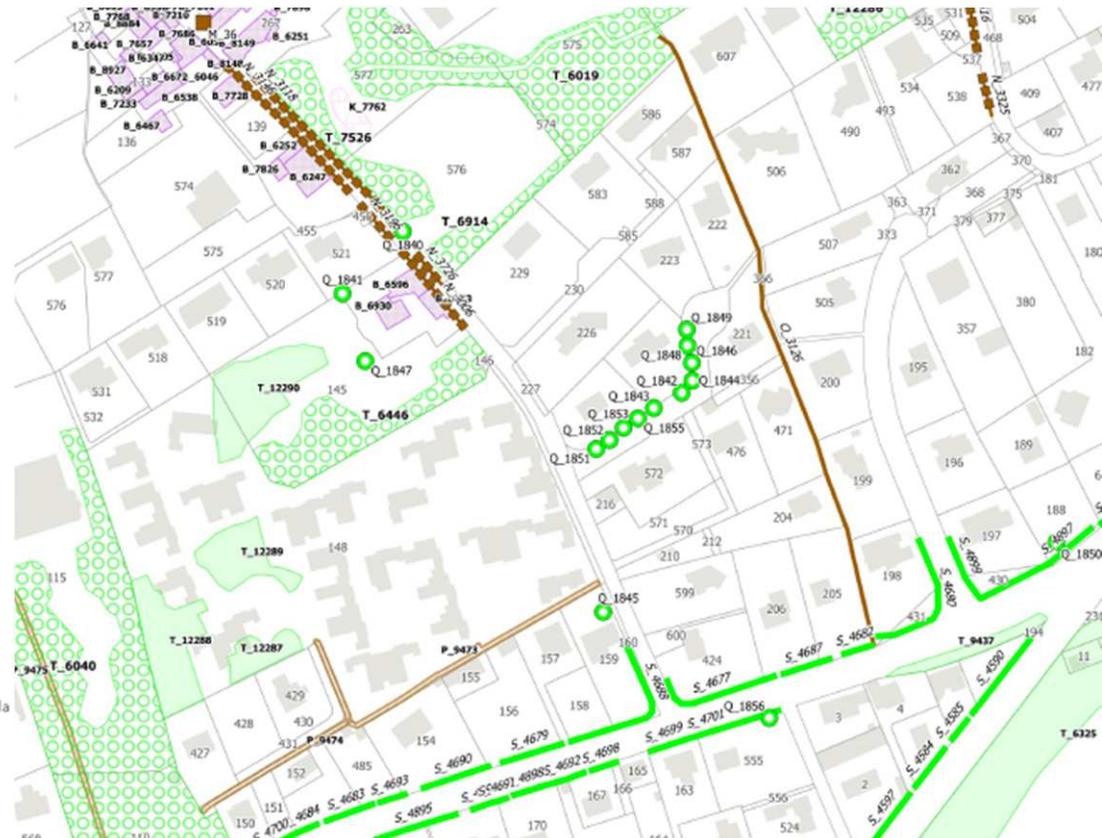
- Règles générales

9. ZONES HUMIDES

- Périmètres des zones humides
- Espaces de bon fonctionnement

MAINTIEN OU REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Tronçons de cours d'eau ou fossé
- Tronçons de cours d'eau reconnus au titre de la trame verte et bleue



MAINTIEN OU REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Tronçons de cours d'eau ou fossé
- Tronçons de cours d'eau reconnus au titre de la trame verte et bleue

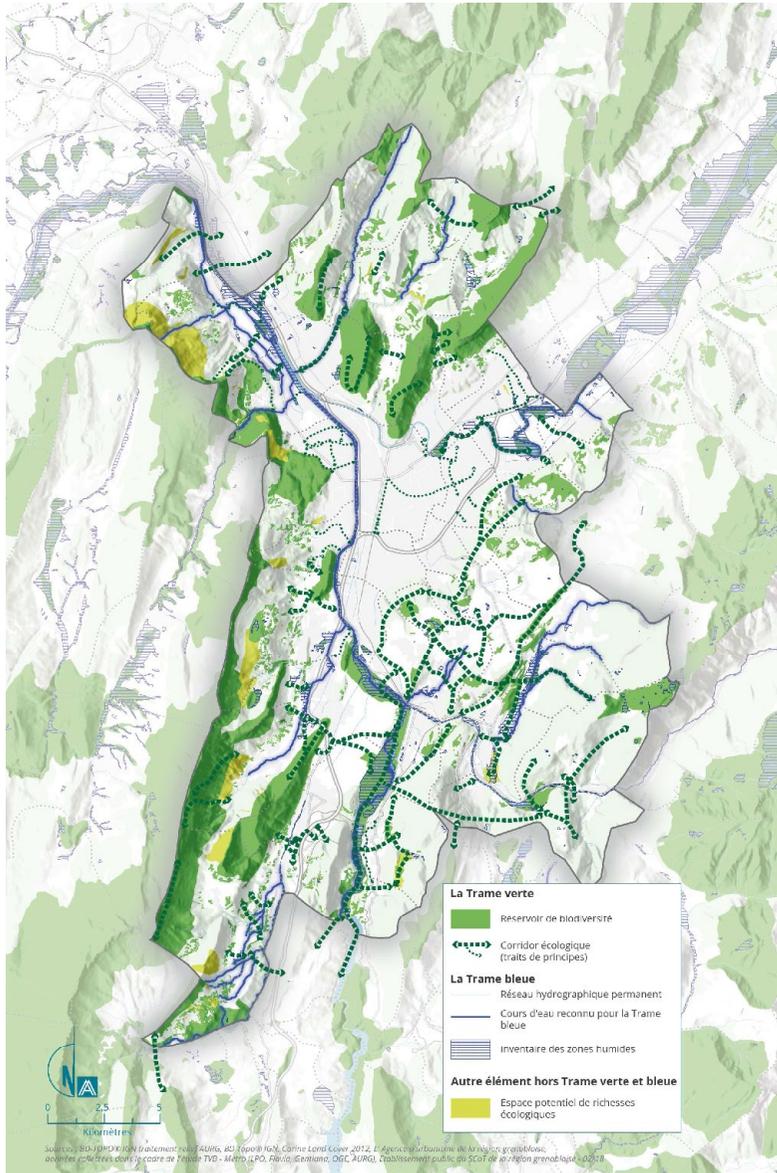
| Grand intitulé | Número de la catégorie | Nom de la catégorie | Descriptif | Niveaux de protection | | |
|-------------------------------|------------------------|--|---|-----------------------|---|---|
| 1 - Patrimoine bâti | A | Bâti agricole | Bâtiments originellement liés à l'activité agricole | 1 | 2 | 3 |
| | B | Bâti domestique | Bâtiments d'habitation, «tissu quotidien», ... | 1 | 2 | 3 |
| | C | Demeures bourgeoises | Maisons de maître, châteaux, ... | 1 | 2 | 3 |
| | D | Bâti repères | Patrimoine industriel, religieux, militaire, équipements publics et pièces urbaines du XX ^e siècle | 1 | 2 | 3 |
| 2 - Ensembles bâtis homogènes | E | Noyaux anciens | Tissu d'origine médiévale, bourgs, hameaux, ... | règles globales (= 1) | | |
| | F | Cités ouvrières et quartiers de villas | Cités ouvrières, cités jardins, ... | | | |
| | G | Ensembles «modernes» | Ensembles de la 2 nd e moitié du XX ^e siècle, liés aux JO, au Mouvement Moderne, ... | | | |
| 3 - Parcs | H | Parcs d'accompagnement | Parcs privés liés à une grande propriété | 1 | 2 | |
| | I | Parcs publics | Parcs publics, urbains, jardins publics, squares, ... | 1 | 2 | |

→ L'OAP-PB s'appuie sur les éléments identifiés en attirant une vigilance sur les éléments non protégés



LA TVB MÉTROPOLITAINE

→ La TVB se décline entre zonage et prescriptions graphiques



| Nature des espaces | Zonage et règles spécifiques | | Boîte à outils complémentaires |
|---------------------------|---|--|--|
| | Si le site se trouve en dehors des zones urbanisées | | Utilisable au cas par cas |
| | Le site ne connaît pas de contraintes | Le site connaît des menaces | |
| Réservoir de biodiversité | Le sites est classé en zone Agricole « A » ou Naturelle « N » | Le site est classé en zone Agricole ou en zone Naturelle Sensible « As » ou « Ns » | <p>Il est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'inscrire des sites dans le « plan du patrimoine bâti, végétal et écologique », qui prescrit des règles de protections supplémentaires De fixer des emplacements réservés (ER) sur les sites pour lesquels des aménagements seraient à réaliser pour la remise en bon état des continuités écologiques. |
| Corridors écologiques | | | |
| Trame Bleue | Cours d'eau | Une zone inconstructible de 10m est fixée autour des cours d'eau sauf exception. Elle est étendue à 15m pour certain cour d'eau (biodiversité paysage, etc.) | |
| | Zones Humides | Les zones humides sont listées et font l'objet d'une protection dans le « règlement des patrimoines ». Certaines zones remarquables bénéficieront des dispositions spécifiques | |

MAINTIEN OU REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Trançons de cours d'eau ou fossé
- Trançons de cours d'eau reconnus au titre de la trame verte et bleue



LE PAYSAGE – UN PUZZLE DANS LE PLUI

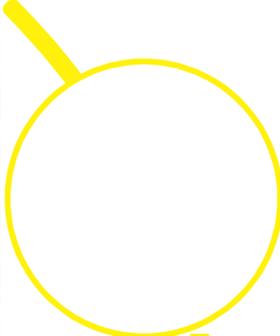


→ L'OAP-PB
comme
ensemblier

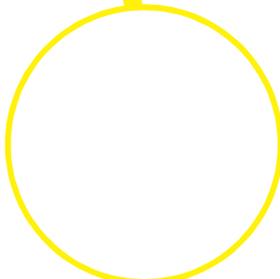
An aerial photograph showing a city built on a hillside, with a valley and mountains in the background. The city is densely packed with buildings, and the surrounding landscape is green and hilly. The sky is blue with some clouds.

L'OAP-PB ET L'ACTE DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER

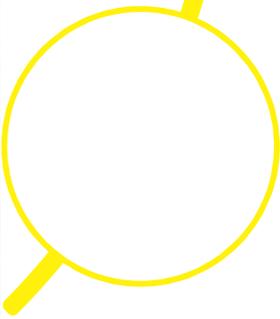
Qu'est-ce qu'une OAP thématique Paysage & Biodiversité ?

A yellow circle graphic with a yellow line extending from its top-left edge, pointing towards the text.

Promouvoir **la diversité des paysages** et adapter **les orientations** à chaque territoire/paysage (poursuivre l'évolution des territoires, le progrès sans détruire, nier le patrimoine et les paysages hérités)

A yellow circle graphic with a yellow line extending from its top-left edge, pointing towards the text.

Donner **sens et force au règlement du PLUi** pour permettre une **intégration harmonieuse des projets dans un territoire de bien commun** (urbanisme de projet ou négocié = une alternative à des modes de faire réglementaires et fonctionnalistes)

A yellow circle graphic with a yellow line extending from its top-left edge, pointing towards the text.

Garantir la **mise en cohérence de toutes les formes d'aménagement** du territoire et surtout **donner à tout pétitionnaire un cadrage** pour construire son projet dans le respect de son environnement géographique, culturel et écologique



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

1.B

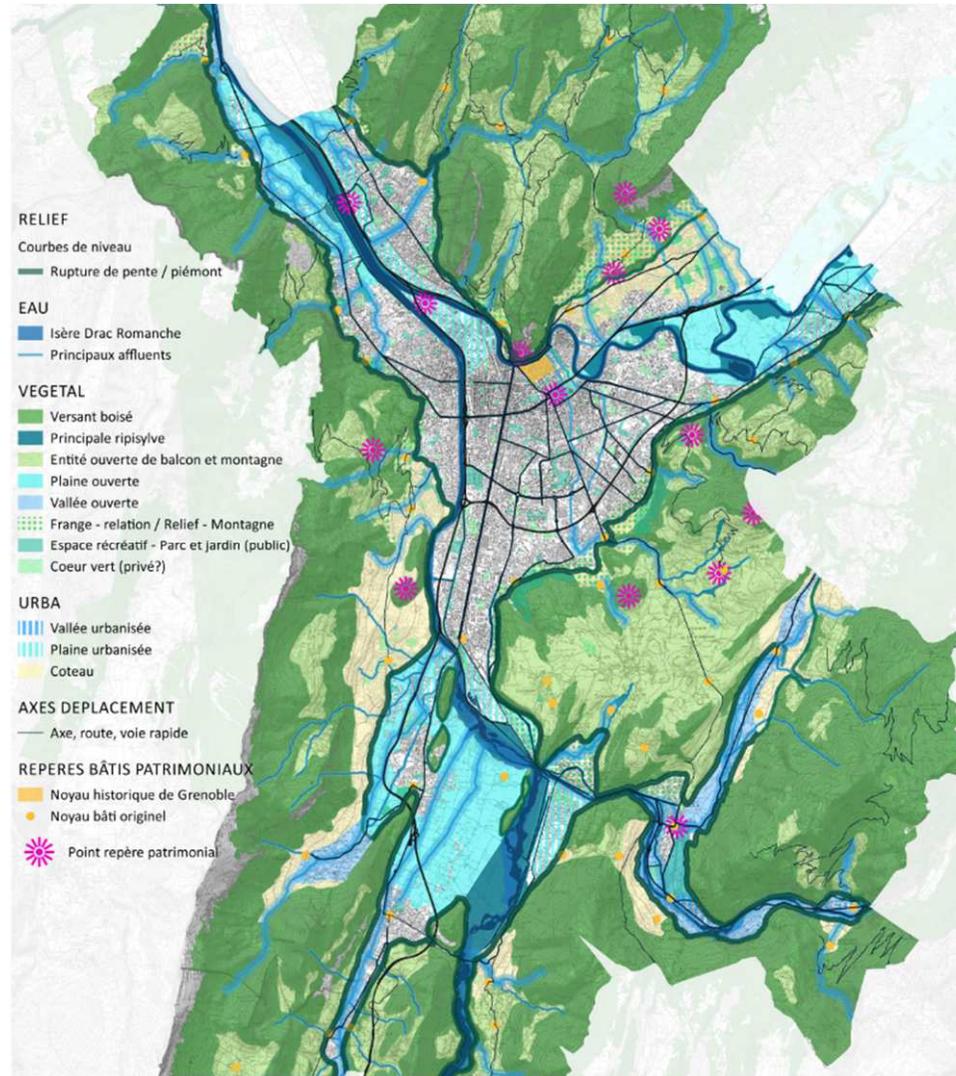
MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DU TERRITOIRE

Une double lecture pour un outil pédagogique

1 métropole de
49 communes

1 charpente

Des éléments
identitaires



Des structures paysagères métropolitaines ou Grand paysage...



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

1.B

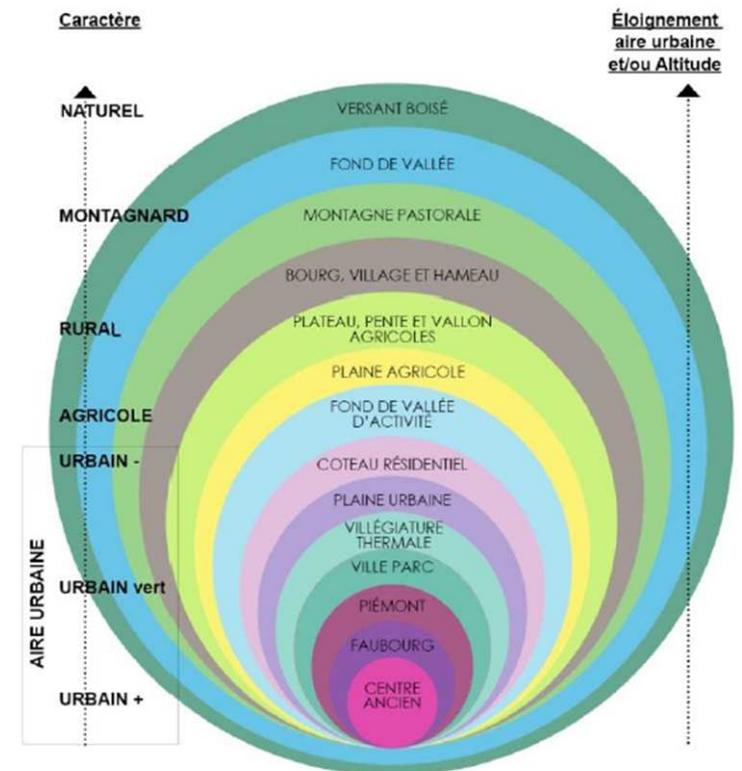
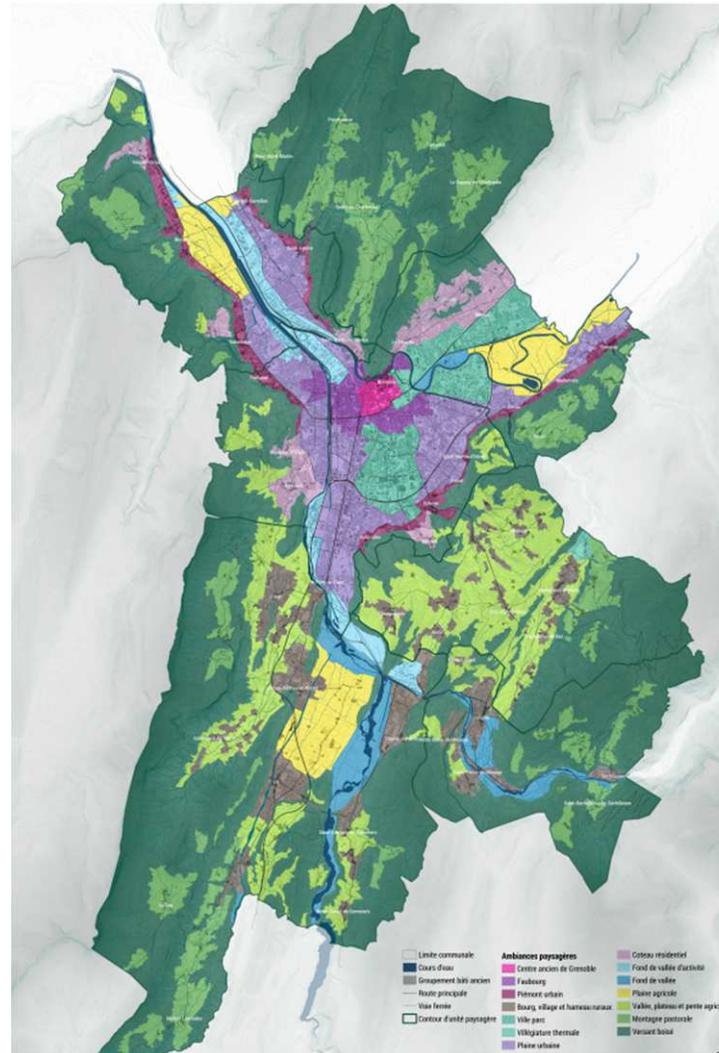
MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DU TERRITOIRE

Géographie, histoire des tissus hérités... le récit, les sens du territoire (signification, orientations, sensoriel)

1 métropole de
49 communes

14 ambiances

Des
spécificités
locales

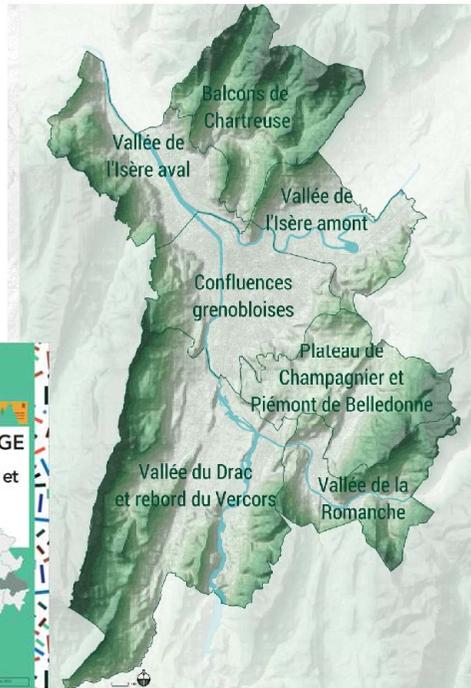
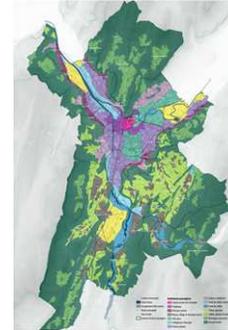
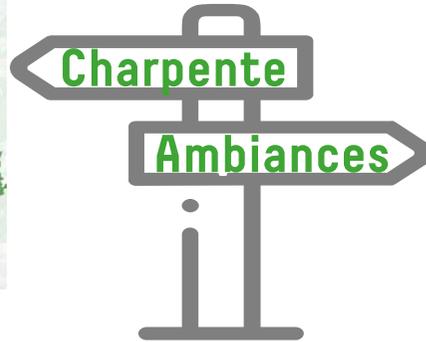
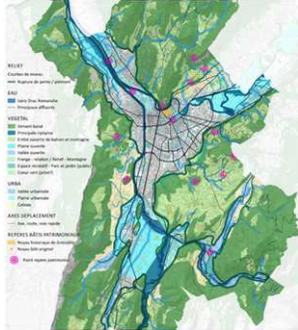


Un référentiel des paysages « ordinaires » selon un gradient de naturalité et d'urbanité



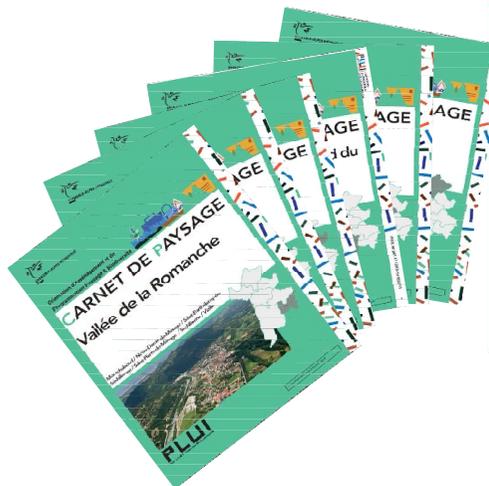
MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DU TERRITOIRE

Un global au local _ Un enjeu d'appropriation



Les 7 carnets Paysage

- *Isère Amont*
- *Isère Aval*
- *Romanche*
- *Drac*
- *Confluences grenobloises*
- *Piémont de Belledonne*
- *Balcons de Chartreuse*

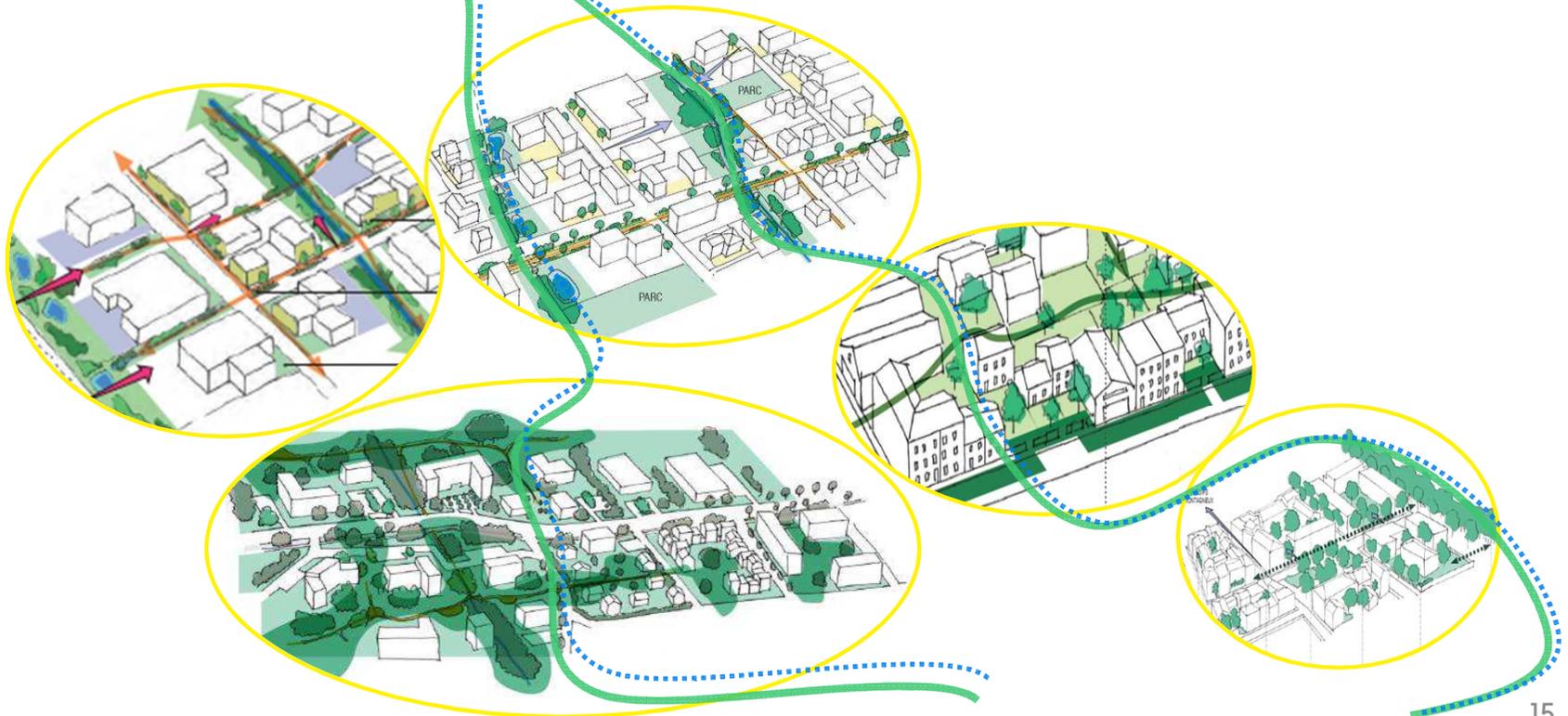




METHODOLOGIE ET ENJEUX

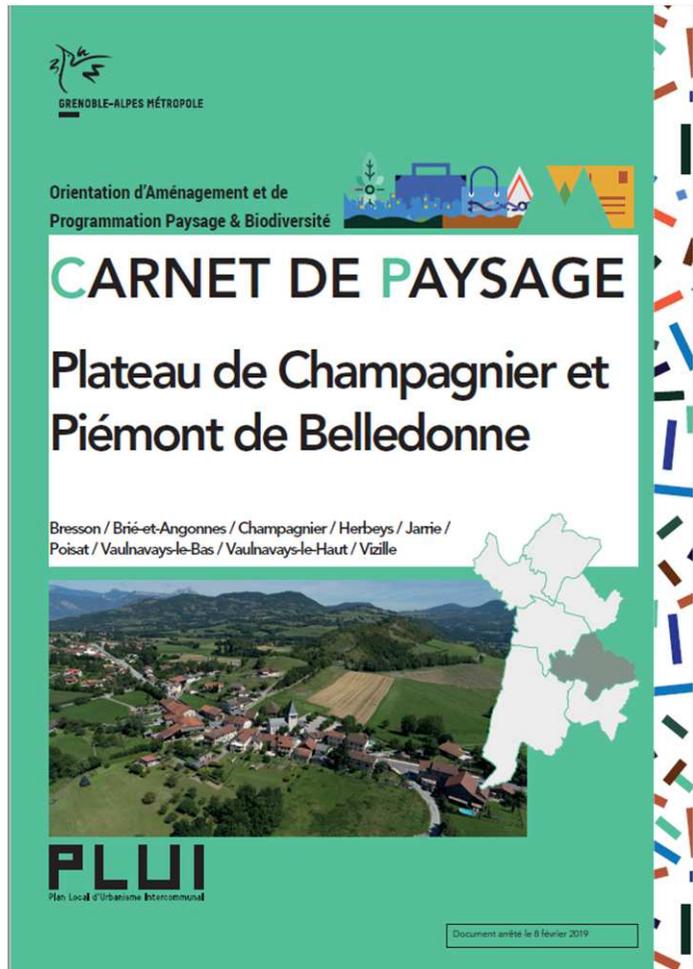


Relier le grand paysage
au paysage ordinaire, domestique

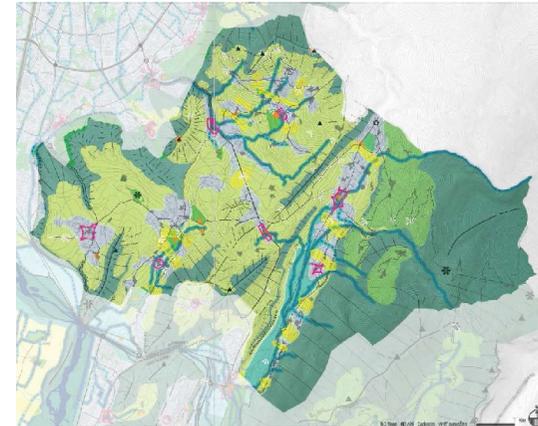




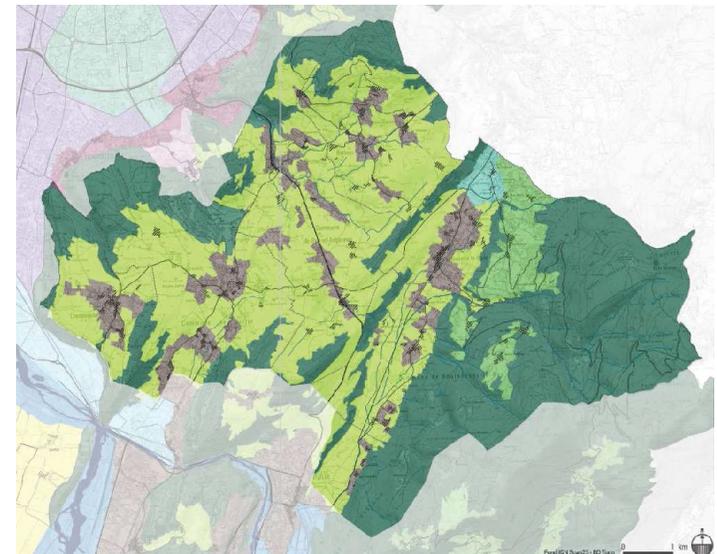
STRUCTURATION DU CARNET



1 
**CHARPENTE
PAYSAGÈRE**



2 
**AMBIANCES
PAYSAGÈRES**



2.1 
**AMBIANCE
BOURG,
VILLAGE ET
HAMEAU RURAUX**

2.2 
**AMBIANCE
DE VILLÉGIATURE
THERMALE**

2.3 
**AMBIANCE
MONTAGNE
PASTORALE**

2.4 
**AMBIANCE
PLATEAU,
PENTE ET
VALLON
AGRICOLAS**

STRUCTURATION DU CARNET

Une similitude des formes

Un préambule (mode d'emploi)

Une Charpente

- Caractéristiques
- Objectifs
- **Orientations spécifiques**
 - Structure naturelle
 - Structure bâtie
 - Limites et transitions entre espaces agricoles ou naturels
 - Axes de découverte et sites emblématiques

Des ambiances

- Caractéristiques
- Objectifs
- **Orientations ciblées**
 - Implantation
 - Végétal
 - Clôtures
 - Dessertes
 - Stationnements
 - Bâti



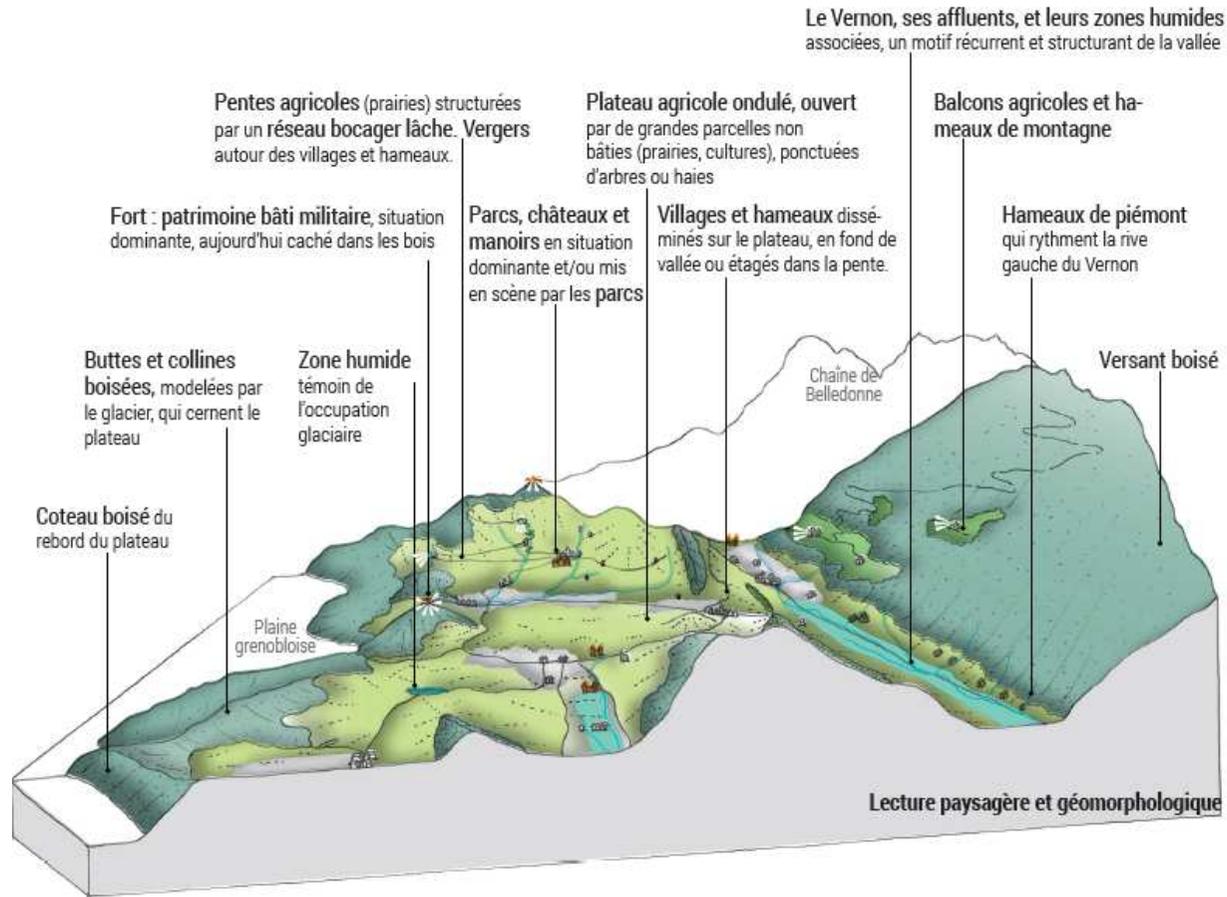


STRUCTURATION DE LA CHARPENTE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'unité paysagère

1

CHARPENTE PAYSAGÈRE



2- OBJECTIFS GENERAUX

3- ORIENTATIONS SPECIFIQUES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT



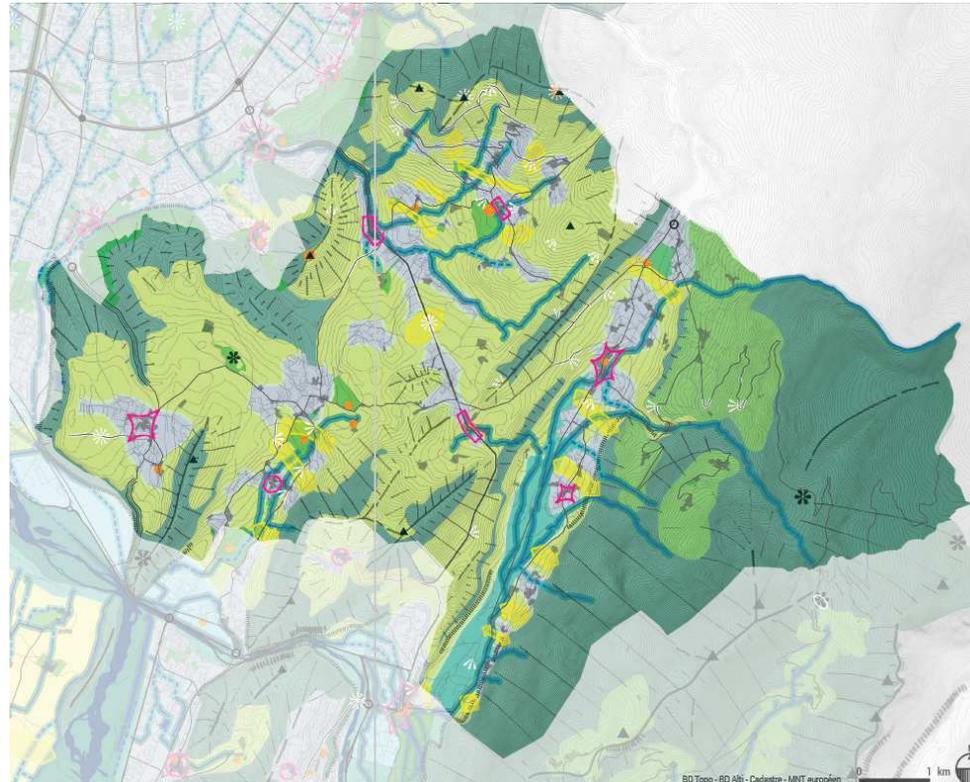
STRUCTURATION DE LA CHARPENTE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'unité paysagère

2- OBJECTIFS GENERAUX

1

CHARPENTE PAYSAGÈRE



- Valoriser les **continuités éco-paysagères**
- Conserver le **caractère rural**
- Préserver les **vues et linéaires** sur le grand paysage, vers les forts, châteaux, domaines remarquables
- Affirmer les **limites et transitions** entre espaces bâtis et espaces agricole et naturels
- Poursuivre la mise en valeur des **sites remarquables et parcours de découverte**
- Maintenir les **fonctionnalités écologiques** des structures paysagères

→ La charpente préfigure la TVB

3- ORIENTATIONS SPECIFIQUES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT



STRUCTURATION DE LA CHARPENTE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'unité paysagère

2- OBJECTIFS GENERAUX

3- ORIENTATIONS CIBLEES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1

CHARPENTE PAYSAGÈRE

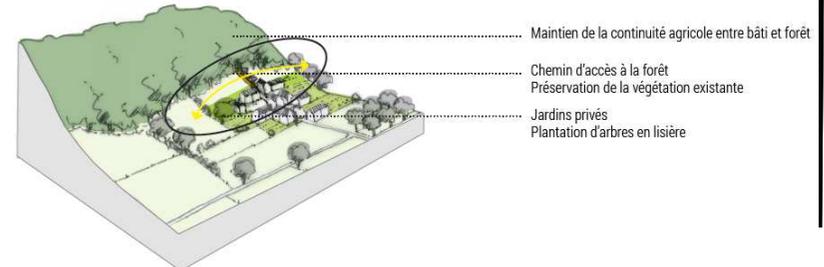
ORIENTATION 5_ORIENTER ET COMPOSER LE PROJET POUR DESSINER LA LISIÈRE¹ DU VILLAGE OU DU HAMEAU

→ Le pétitionnaire dont le projet est implanté en limite avec l'espace agricole ou naturel, cherchera à dialoguer avec cet espace, à créer une interface, une transition, tout en affirmant la limite du village ou du hameau dans le paysage.

Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière agricole



Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière avec la forêt



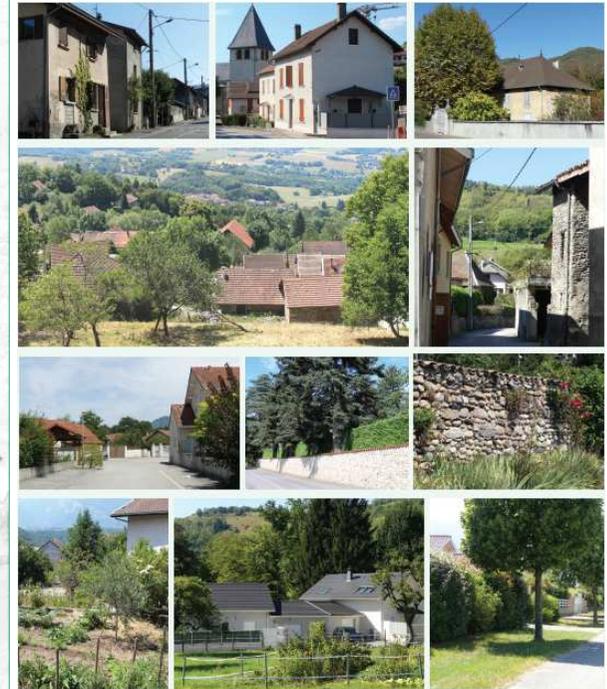
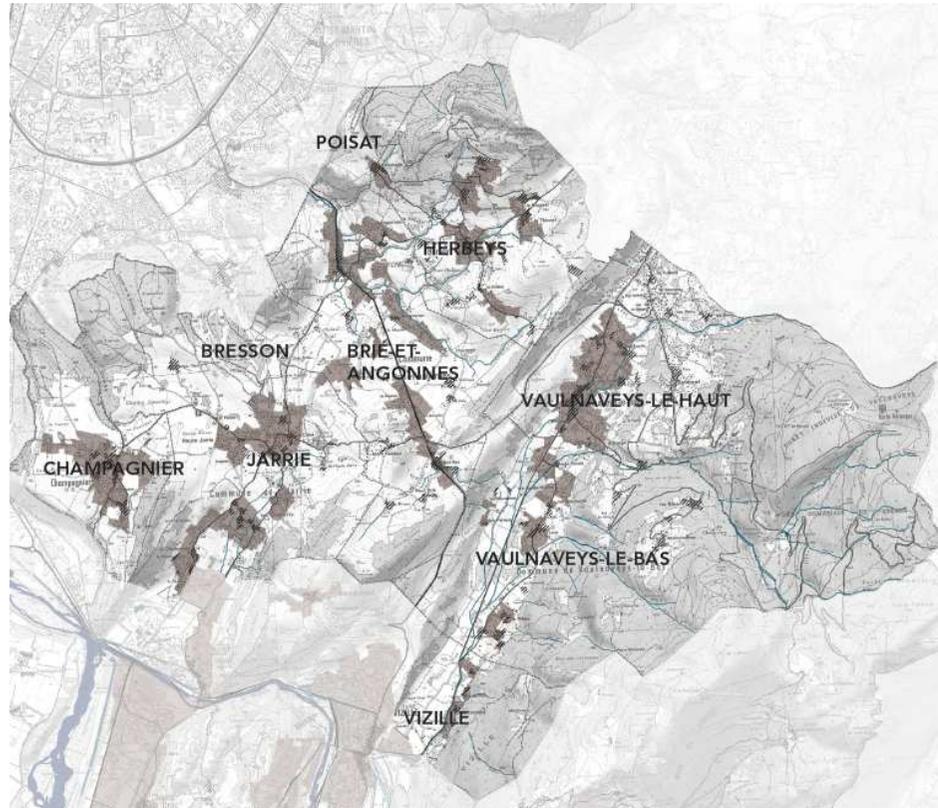


STRUCTURATION DE L'AMBIANCE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'ambiance

2.1

AMBIANCE BOURG, VILLAGE ET HAMEAU RURAUX



2- OBJECTIFS GENERAUX

3- ORIENTATIONS CIBLEES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

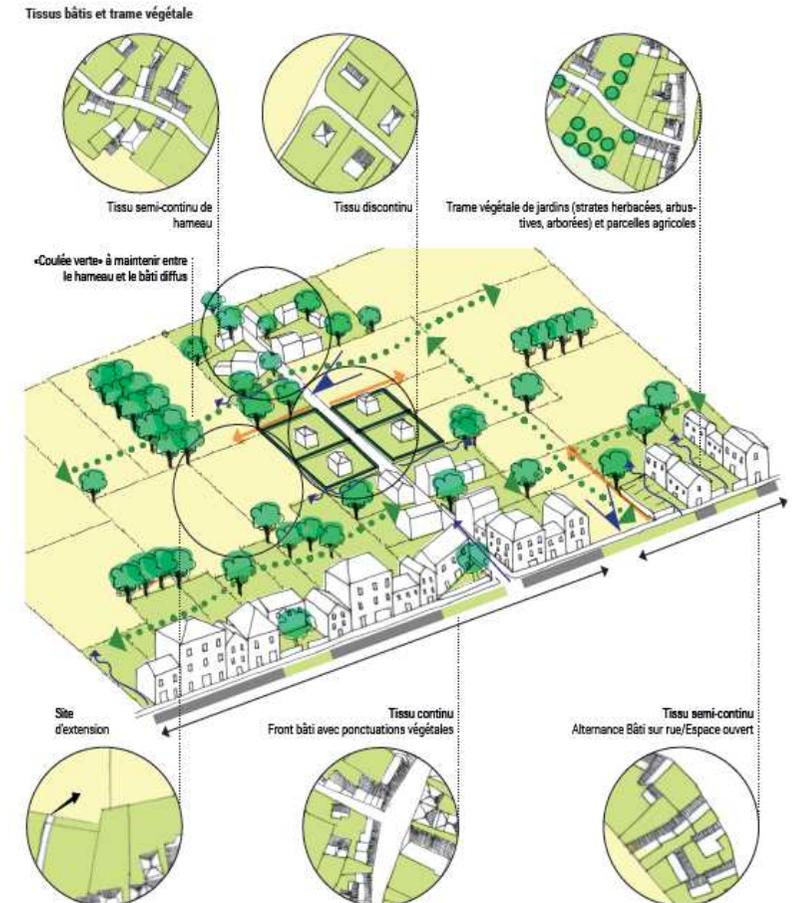


STRUCTURATION DE L'AMBIANCE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'ambiance

2- OBJECTIFS GENERAUX

- Maintenir la rue par un front bâti continu ou semi-continu tout en préservant l'aération du tissu
- Affirmer le caractère rural et jardiné
- Développer les continuités éco-paysagères jusqu'au cœur des centres-bourgs



3- ORIENTATIONS CIBLEES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

2.1
AMBIANCE
BOURG,
VILLAGE ET
HAMEAU RURAUX



STRUCTURATION DE L'AMBIANCE

1- CARACTÉRISTIQUES ET SPECIFICITES de l'ambiance

2- OBJECTIFS GENERAUX

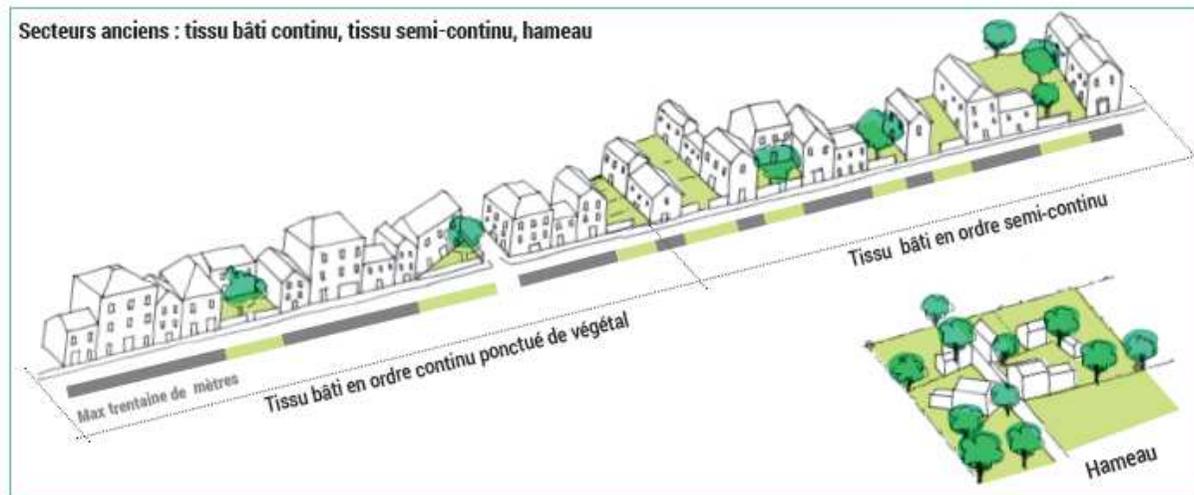
3- ORIENTATIONS CIBLEES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1_IMPLANTATION

ORIENTATION 1_CONFORTER LES PROPORTIONS ET IMBRICATIONS ENTRE BÂTI ET ESPACE OUVERT SUR RUE DU TISSU BÂTI TRADITIONNEL EXISTANT OU PROCHE

a_Principes généraux

→ Le pétitionnaire regardera l'ensemble du linéaire sur la rue afin de préserver et conforter le rythme des interruptions non bâties au sein de la séquence dans laquelle la nouvelle construction va s'insérer. Ces respirations au sein du linéaire bâti pourront être minérales ou végétales, étroites ou généreuses, publiques ou privées (venelle piétonne, accès ou jardin latéral).





Préambule - Mode d'emploi

1_ Je localise l'environnement de mon projet au regard

- Des éléments de la charpente
- De l'ambiance

2_ J'échange en amont avec la collectivité (objectifs / invariants)

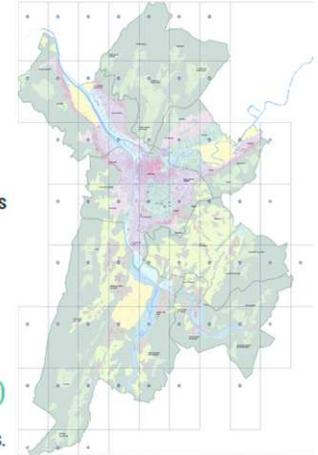
3_ Je conçois mon projet

1 JE LOCALISE MON PROJET SUR LE PLAN DE ZONAGE (règlement graphique) pour identifier le zonage et les prescriptions graphiques du PLUi qui me concernent ainsi que les dispositions du règlement qui sont applicables.

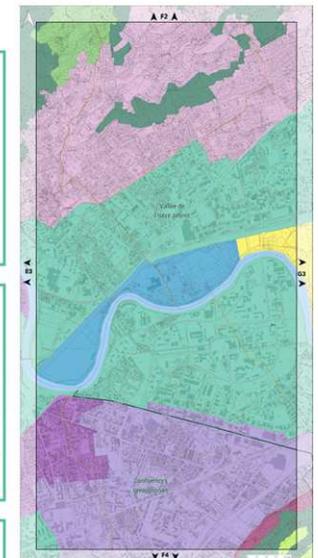
> mon projet doit être conforme au règlement du PLUi : il doit respecter les règles qui y sont définies.

2 JE CONÇOIS MON PROJET DANS LE CADRE DE L'OAP THÉMATIQUE PAYSAGE & BIODIVERSITÉ (OAP-PB)

> mon projet doit être compatible avec l'OAP-PB : il ne doit pas être contraire aux objectifs et orientations d'aménagement qui y sont définis. Cependant, les orientations et principes d'aménagement de l'OAP Risques et Résilience prévalent sur ceux de l'OAP-PB.



| | | |
|---|---|---|
| <p>Porteur de projet Les questions à se poser</p> <p>a. Dans quelle unité paysagère je me situe ?</p> | | <p>J'ouvre le CARNET DE PAYSAGE qui me concerne</p> |
| <p>Quelles sont les spécificités paysagères de mon unité ?</p> | <p>1 CHARPENTE PAYSAGÈRE</p> | <p>> Je prends connaissance des clés de lecture du paysage de mon UNITÉ PAYSAGÈRE.</p> <p>> Je prends connaissance du paysage dans lequel je m'insère (périmètre d'environ 500m autour de mon projet) et conçois mon projet en lien avec les éléments de paysage en présence.</p> <p>> Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des orientations paysagères spécifiques de la charpente paysagère de mon unité et des principes d'aménagement associés.</p> |
| <p>b. Dans quelle ambiance paysagère je me situe ? Quelles sont les spécificités paysagères de mon ambiance ?</p> | <p>2 AMBIANCE BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX RURAUX</p> | <p>> Je prends connaissance des clés de lecture de l'AMBIANCE PAYSAGÈRE qui me concerne.</p> <p>> Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des orientations paysagères ciblées de mon ambiance et principes d'aménagement associés, en complémentarité du règlement de zone du PLUi.</p> |





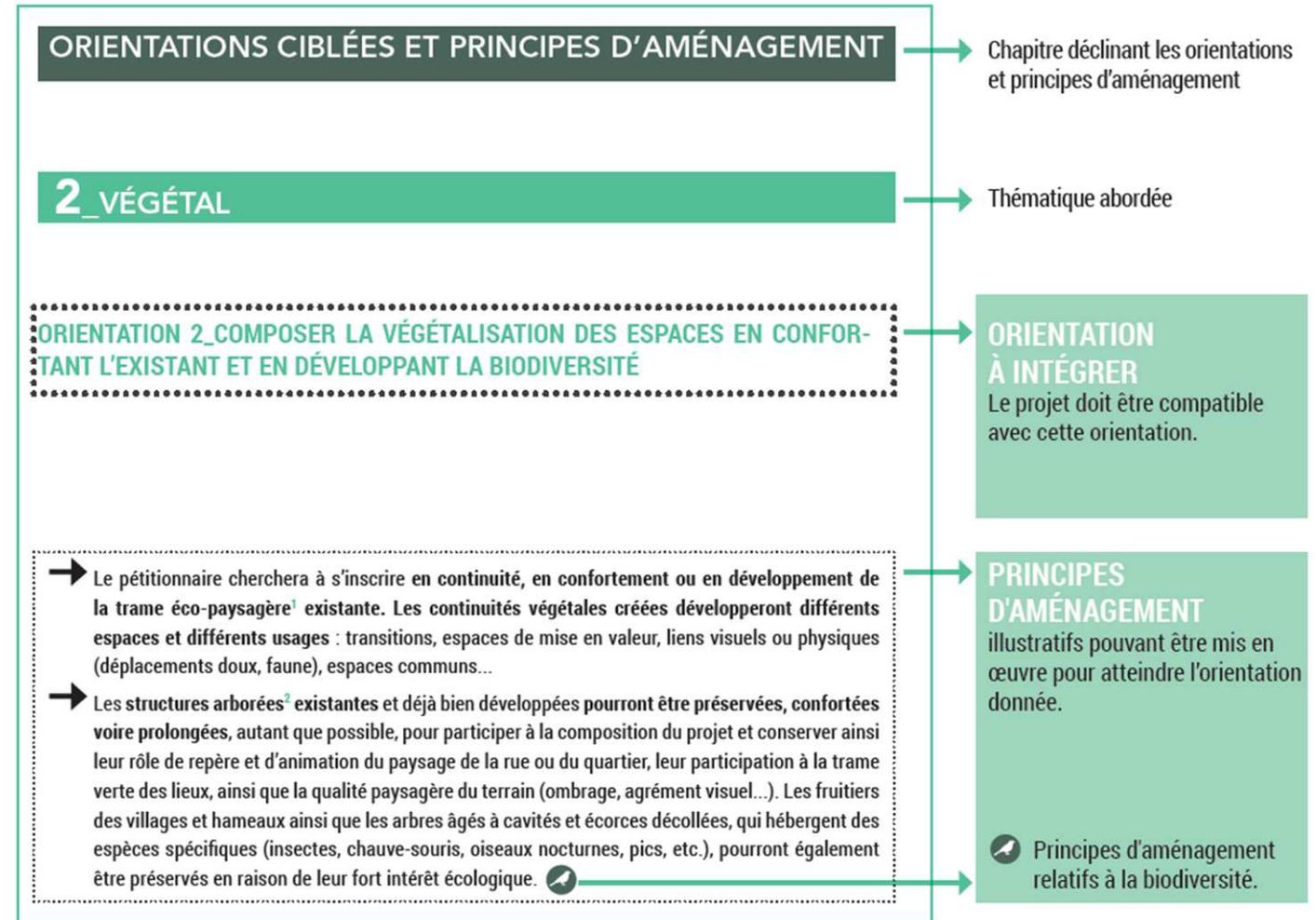
Préambule - Mode d'emploi

Rapport de compatibilité

Il s'apprécie au regard des intitulés des orientations

- Mettre en œuvre les orientations sans les contredire ni les remettre en question
- Faire prévaloir les orientations de l'OAP Risques et Résilience

Structuration type de l'ambiance :

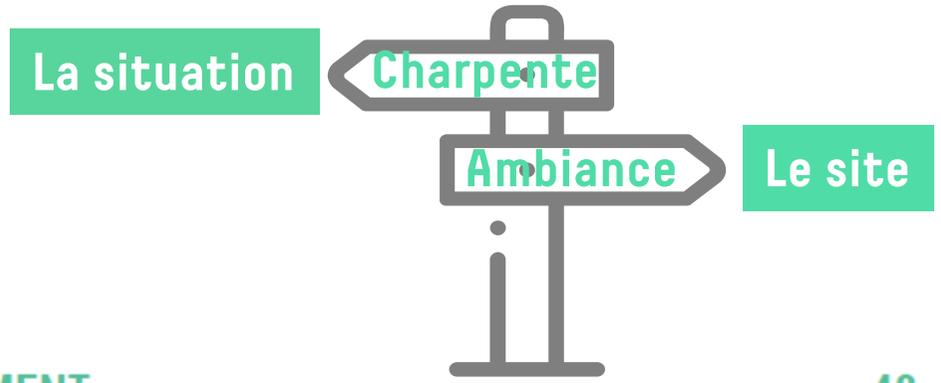


Exemple sur « Plateau Champagnier »

Charpente et Ambiance « bourg, village Hameau »

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....

- Orientation 1_Implanter le projet en maintenant les continuités agricoles et naturelles et les ouvertures visuelles
- Orientation 2_Composer le projet avec les éléments existants du site et du paysage
- Orientation 3_Mettre en valeur la présence d'eau
- Orientation 4_Rechercher le caractère groupé du village ou du hameau et une graduation du cœur bâti au milieu agricole et naturel
- Orientation 5_Orienter et composer le projet pour dessiner la lisière du village ou du hameau
- Orientation 6_Préserver les ouvertures visuelles depuis les routes
- Orientation 7_Marquer les entrées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 8_Animer les traversées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 9_Mettre en valeur les Forts



ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....48

- Orientation 1_Conforter les proportions et imbrications entre bâti et espace ouvert1 sur rue du tissu bâti traditionnel existant ou proche
- Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 3_Assurer les continuités végétales du cœur bâti aux espaces agricoles et naturels
- Orientation 4_Développer le caractère jardiné et l'imbrication du végétal avec le bâti
- Orientation 5_Valoriser les murs anciens
- Orientation 6_Assurer des transparences visuelles sur les jardins
- Orientation 7_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé
- Orientation 8_Valoriser le bâti ancien
- Orientation 9_S'intégrer dans l'ambiance rurale
- Orientation 10_Développer la biodiversité à travers la construction



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

2

**LES AMBIANCES
PÉRI-URBAINES**



« Développer une approche intégrée de la géographie, réussir à associer paysage et urbanité à partir de la compréhension des lieux pour développer de nouvelles formes urbaines : Bien au-delà de constructions durables c'est la notion de territoire durable qui doit être considérée au sein d'une démarche de projet et **composer avec l'existant pour inventer de nouvelles manières d'habiter et de vivre la ville autrement » Agence TER**

2.

L'OAP-PB ET L'ACTE DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER

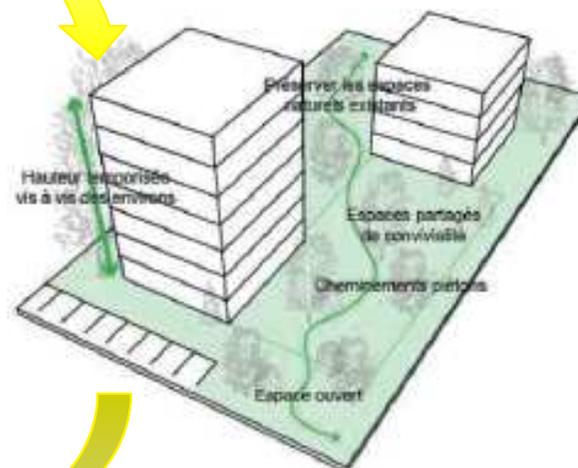
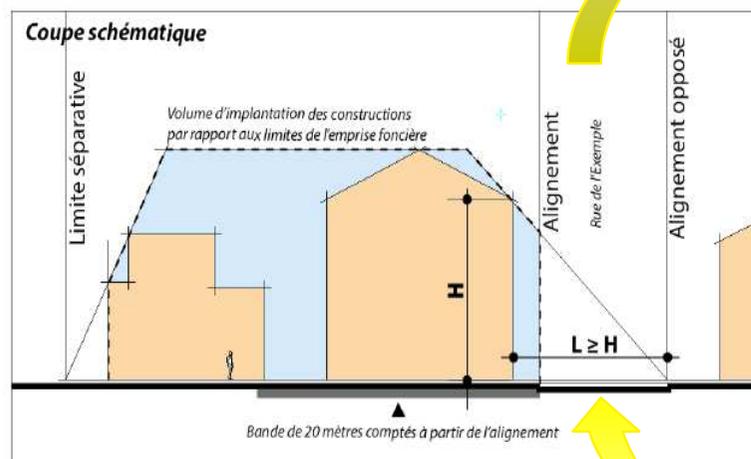
Contextualisation et place du végétal

- Tirer parti des **motifs** paysagers existants sur chaque territoire
- Penser **les formes urbaines** et **la biodiversité**
« Capacité de la ville à se faire traverser par les trames »
- Questionner **le rôle du végétal** à terme et ses modalités de plantation / gestion
- Appréhender le projet par **le récit**
- **Ville Nature / Ville perméable**
- **Croisement** de la biodiversité avec le prisme des ambiances urbaines, bâties, naturelles pour éviter le travers d'un conformisme



“

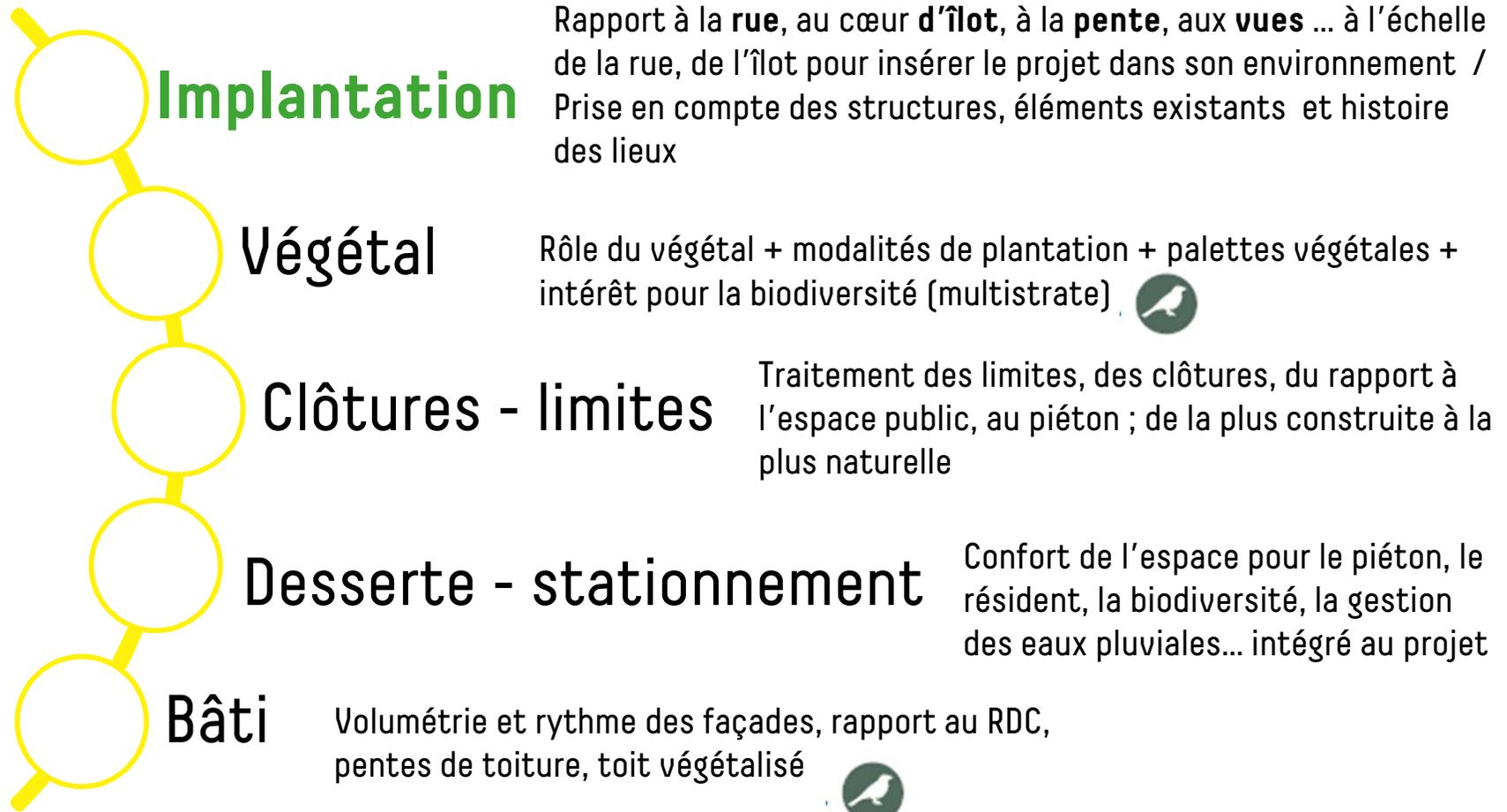
« S'inscrire dans le paysage »





L'AMBIANCE

en 5 items et une 10aine d'orientations



De l'OAP_PB à la Notice Architecturale du PC

Fil rouge de l'instruction

→ OAP_PB

- Implantation
- Végétal
- Limites / Clôtures
- Accès / Stationnement
- Bâti

→ Règlement PLUi

- Art. 4 : Volume et implantation
- Art. 6 : Traitement environnemental ds espaces non bâtis et des abords
- Art.5 : Qualité urbaine, archi, enviro et paysagères des constructions
- Art. 7 : Stationnement
- Art. 5 : Qualité urbaine, archi, enviro et paysagères des constructions

→ Volet Paysager PC

- 1^{ère} partie : description de l'environnement
- 2nde partie : description des choix architecturaux
 - Aménagement prévu = le parti
 - Implantation / organisation / volume
 - Clôture, végétation, bâti en limite
 - Matériaux et couleurs des constructions
 - Plantation / espaces libres
 - Accès / Stationnement

⇒ Ce n'est pas une recette... , mais **une lecture du paysage** sur laquelle s'appuyer pour construire tout projet

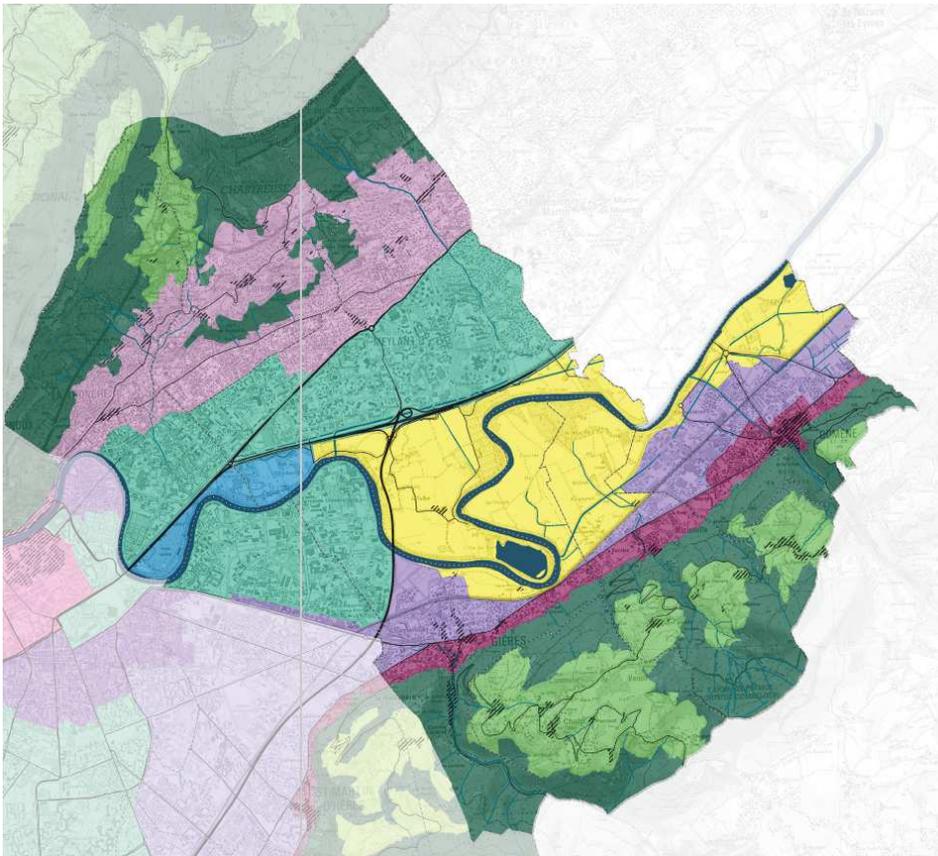
⇒ C'est **une démarche d'urbanisme négocié** à initier le plus en amont possible du projet



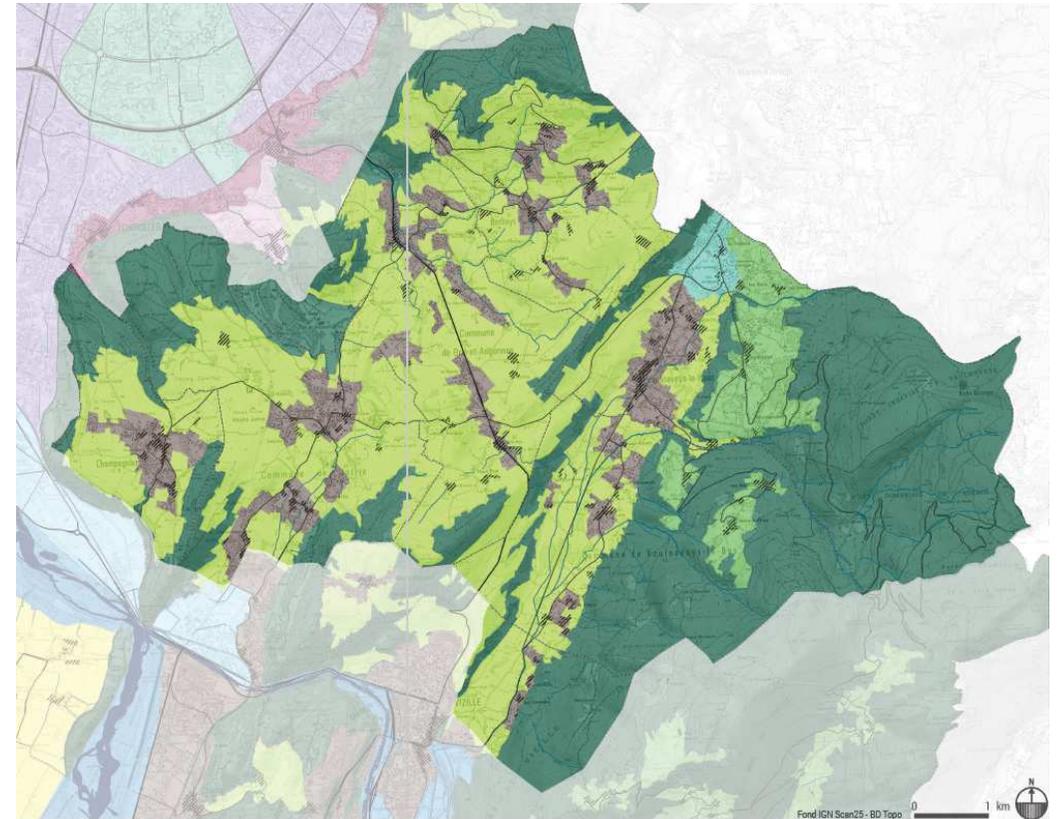
GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

2.

LES AMBIANCES « PÉRI-URBAINES »



→ Vallée Isère Amont



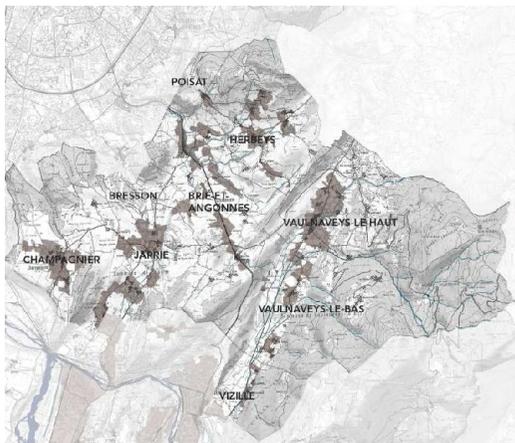
→ Plateau Champagnier_Belledonne



« BOURG, VILLAGE, HAMEAU »



Bourg village hameau
Maintenir la rue par un front bâti continu ou semi-continu tout en préservant l'aération du tissu
Affirmer le caractère rural et jardiné

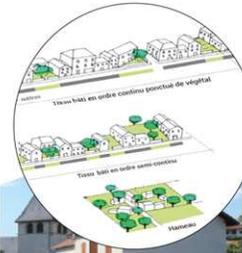
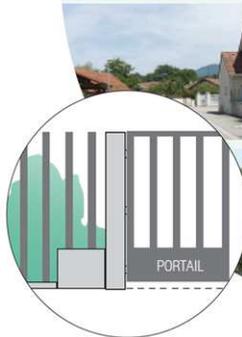


- Bâti**
- Valoriser le **bâti ancien**
 - S'insérer dans l'**ambiance rurale**
 - Développer la **biodiversité** à travers la construction



Limites Clôtures

- Valoriser les **murs anciens**
- Assurer des **transparences visuelles** sur les jardins



Implantation

- Conforter les **imbrications et proportions** entre bâti et espaces ouverts sur rue du tissu traditionnel proche

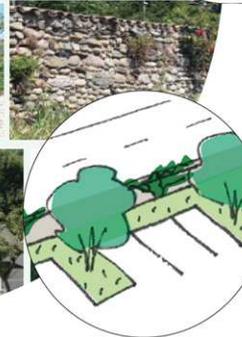


Végétal

- Conforter l'**existant** et favoriser la biodiversité
- Assurer les **continuités végétales** du cœur bâti aux espaces agricoles et naturels
- Développer le caractère jardiné et l'**imbrication du végétal** avec le bâti

Desserte Stationnement

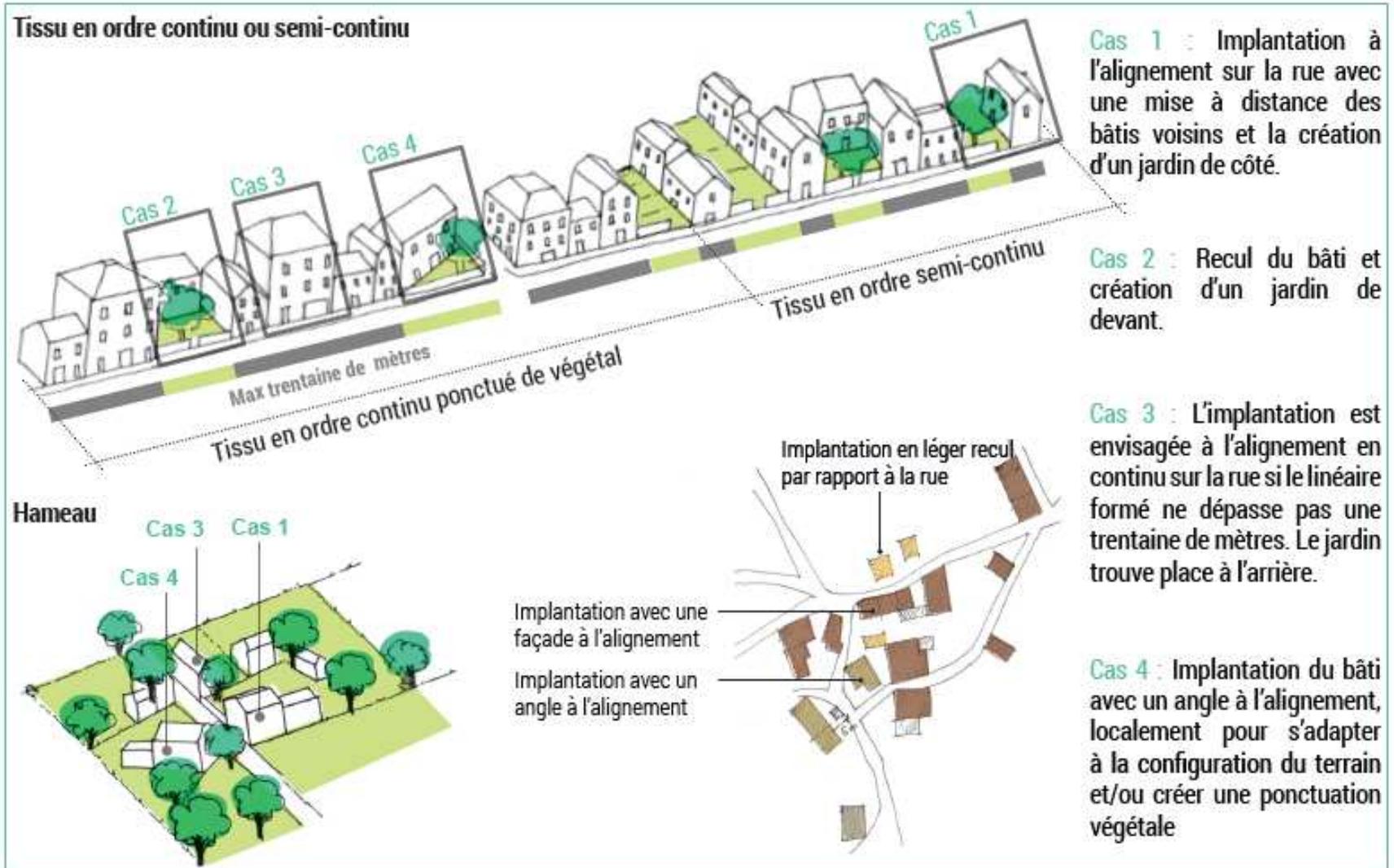
- Créer des stationnements, cours et accès au **caractère naturel et végétal**





« BOURG, VILLAGE, HAMEAU »

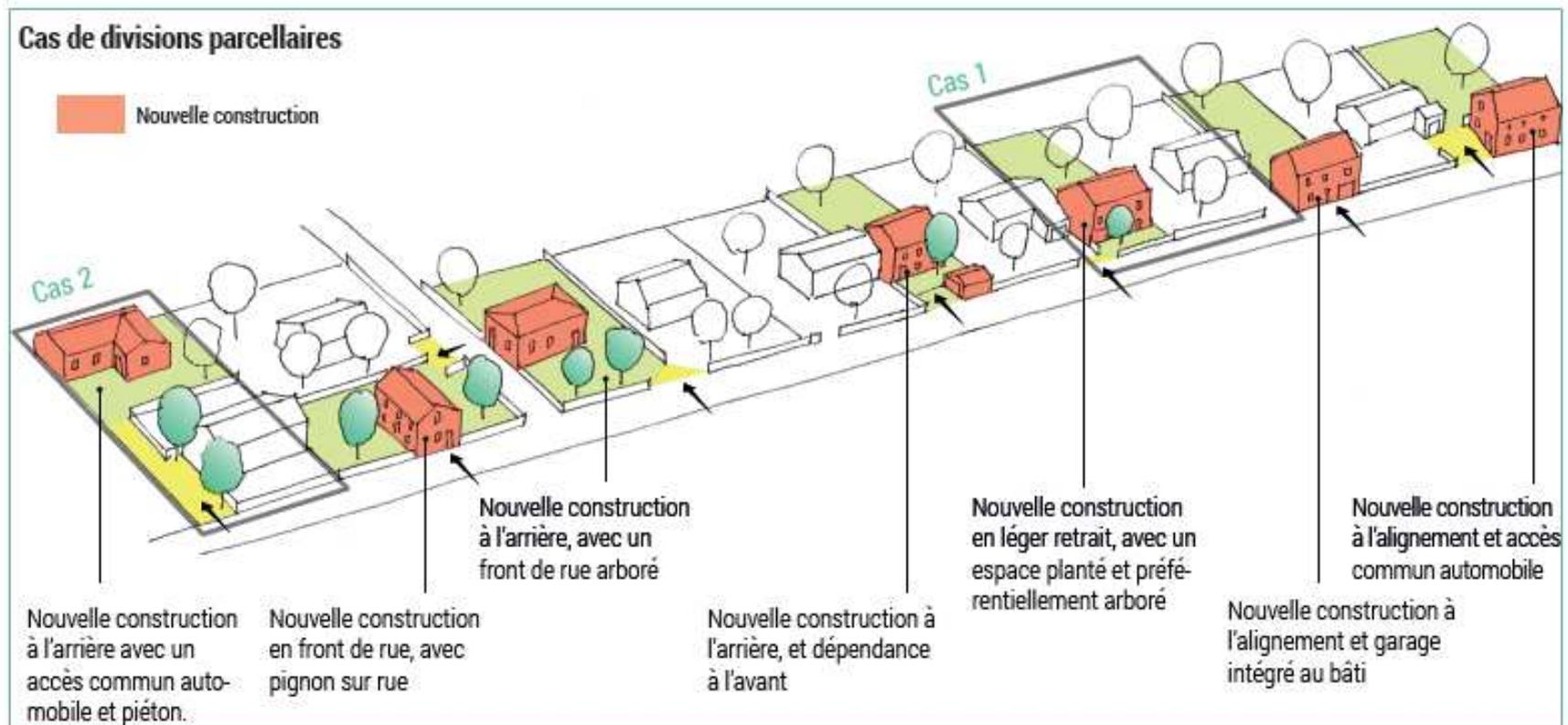
- Conserver la structure aérée du tissu -





« BOURG, VILLAGE, HAMEAU »

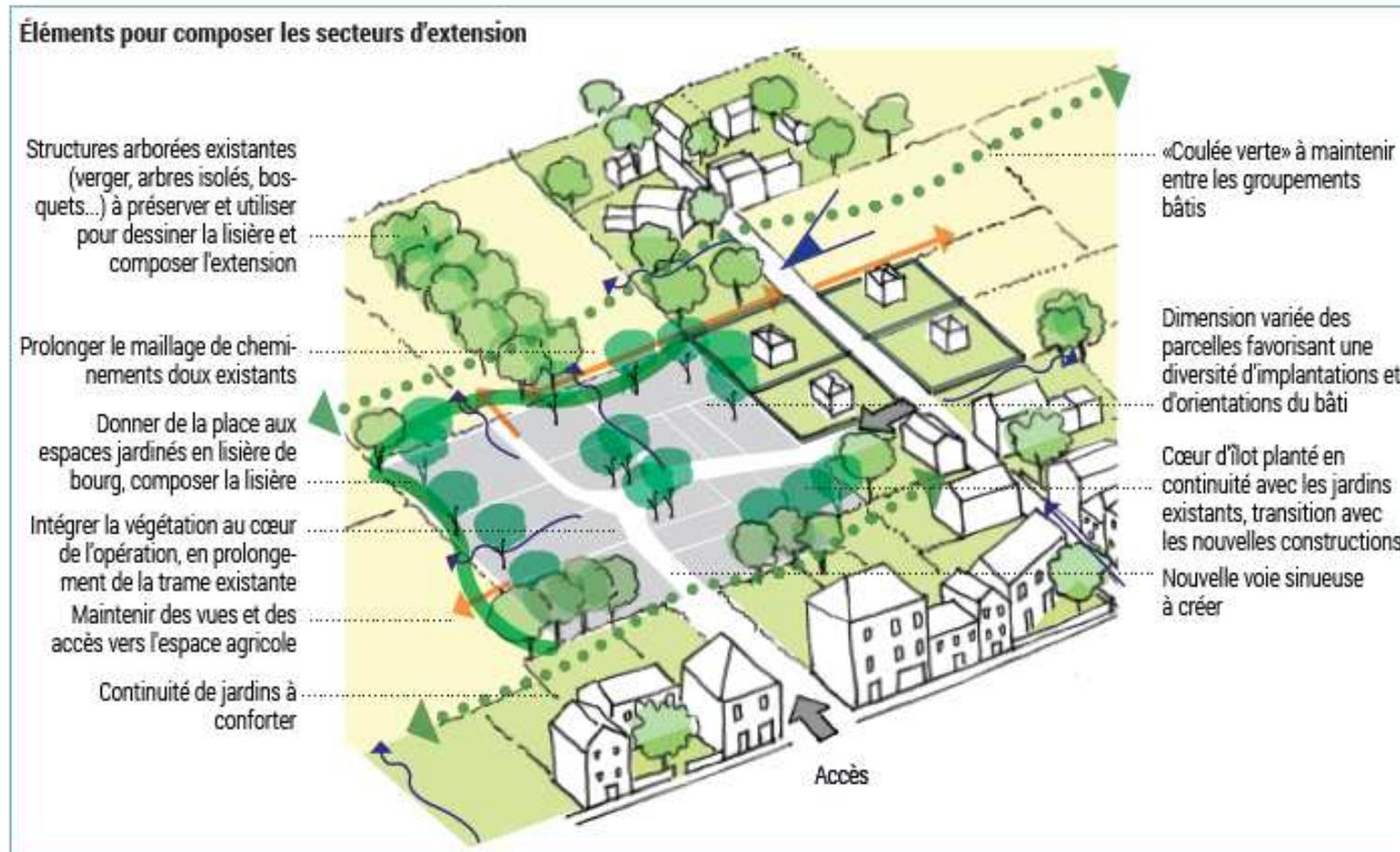
- Retrouver un rapport bâti / habité à la rue -





« BOURG, VILLAGE, HAMEAU »

-Eviter les formes urbaines répétitives-





« BOURG, VILLAGE, HAMEAU »

- Développer le caractère jardiné -

c_En cas de retrait «pincé»¹ entre la rue et le bâti

- Le pétitionnaire recherchera une végétalisation du pied de bâtiment, pour animer un linéaire, accompagner un «décroché» du bâtiment, intégrer une différence de niveau, ménager une certaine intimité...
- La végétalisation pourra être réalisée au moyen de bandes herbacées et de plantes grimpantes dont le feuillage sera perceptible depuis la rue (cas 4).

Les bandes herbacées sont très présentes dans les hameaux et rues «arrières» des villages, et participent à leur caractère rural. La bande herbacée pourra être mise en place pour poursuivre une bande existante sur les propriétés voisines ou pour créer «un évènement» dans le linéaire bâti.

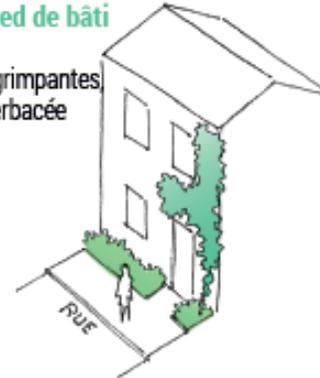
Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. ↻

d_En cas d'alignement du bâti sur rue

- Sous condition d'autorisation de la collectivité gestionnaire de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire recherchera un accompagnement végétal avec des plantes grimpantes ou une bande herbacée, sur la longueur du linéaire bâti ou ponctuellement (cas 5).

Cas 4 - Végétalisation des façades et/ou pied de bâti

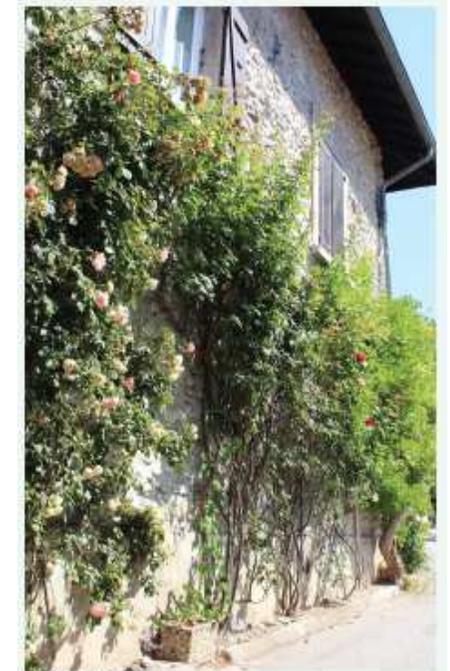
Plantes grimpantes
bande herbacée



Ris - Jarrie

Cas 5 - Sous condition d'autorisation de la collectivité gestionnaire de l'occupation du domaine public

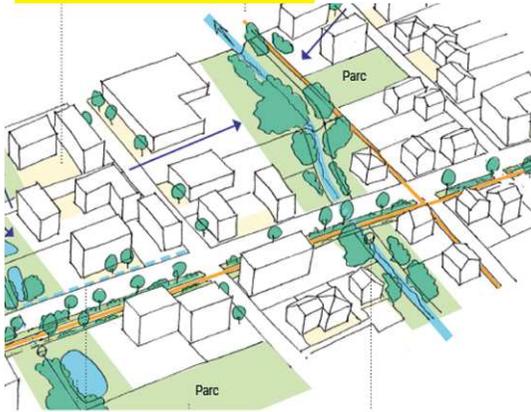
Plantes grimpantes,
bande herbacée



Rosiers - Jarrie



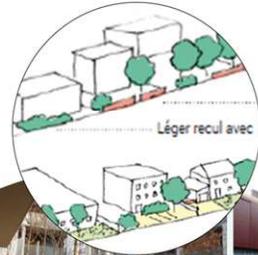
« PLAINE URBAINE »



Plaine urbaine
Recréer des liens entre les éléments bâtis en composant avec la trame éco-paysagère
Structurer la rue par une interface construite ou végétale

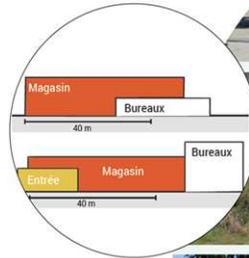
Implantation

- Implanter le bâti en fonction des éléments de paysage existants et des vues
- Composer le rapport à la rue par une interface plantée et animée



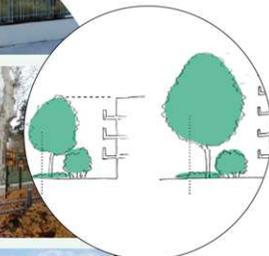
Bâti

- Diversifier et animer les volumes bâtis
- Développer la biodiversité à travers la construction



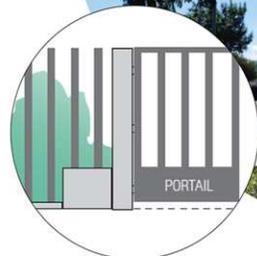
Végétal

- Conforter l'existant et favoriser la biodiversité
- Accompagner le gabarit des constructions par une strate arborée adaptée
- Végétaliser les espaces et façades perceptibles depuis la rue jusqu'au pied du bâti
- Ménager un espace planté et animé au bord des bassins et fossés existants ou projetés



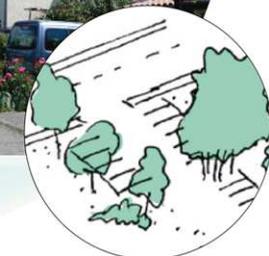
Limites Clôtures

- Accompagner la clôture de végétation et ménager des vues



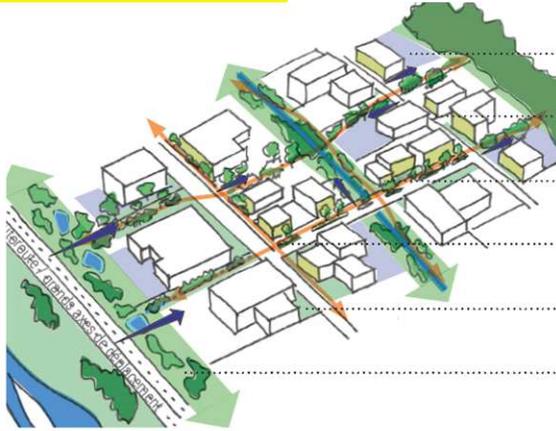
Desserte Stationnement

- Minimiser l'impact du linéaire et des surfaces de stationnements en les accompagnant d'une trame végétale





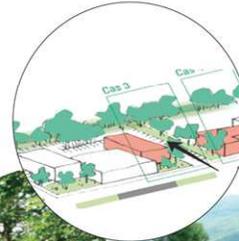
« FONDS DE VALLÉE D'ACTIVITÉS »



Fond de vallée d'activités
Renforcer les structures végétales et hydrauliques
Redonner une échelle humaine aux secteurs d'activités

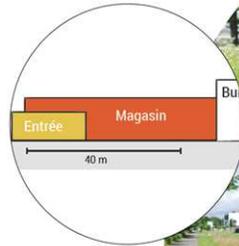
Implantation

- Composer la rue par une **alternance entre séquences** bâties sur rue et espaces de transition plantés
- S'appuyer sur les trames éco-paysagères pour composer avec l'**eau et le végétal**



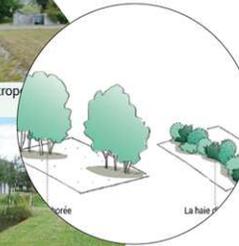
Bâti

- Privilégier les **formes bâties simples** qui s'adaptent en fonction des usages et des situations du bâtiment
- Développer la **biodiversité** à travers la construction



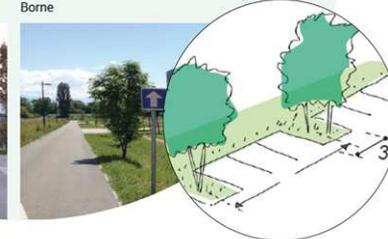
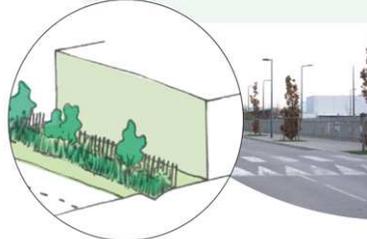
Végétal

- Conforter l'**existant** et favoriser la biodiversité
- Développer les **continuités paysagères**
- Favoriser un **aspect naturel** des plantations
- Conforter le rapport à l'**eau**



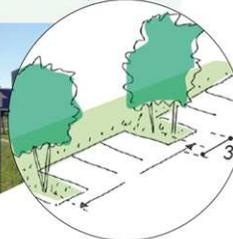
Limites Clôtures

- Favoriser les **dispositifs alternatifs** aux clôtures



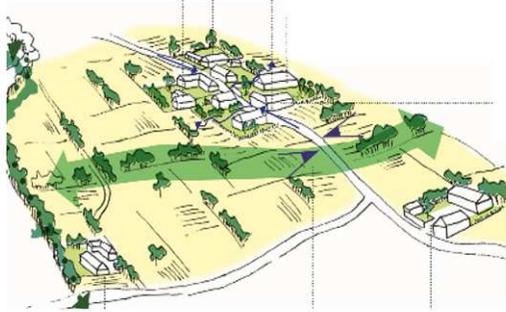
Desserte Stationnement

- Diminuer l'impact des **stationnements en nappe** tant visuellement que fonctionnellement en les accompagnant d'une trame végétale





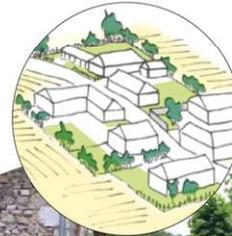
« PLATEAUX ET PENTES AGRICOLES »



Pente agricole
Maintenir les **ouvertures visuelles** et les **coupures vertes** entre groupements bâtis
Minimiser l'impact paysager des **bâtiments d'activités**

Implantation

- S'appuyer sur les **structures paysagères existantes** et sur les **formes bâties traditionnelles**
- Insérer les bâtiments au **terrain naturel**



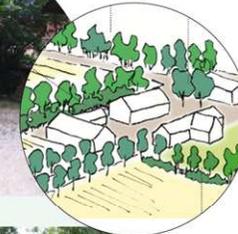
Bâti

- Valoriser le **bâti ancien**
- Valoriser un **bâti simple** et inspiré des fermes traditionnelles
- Développer la **biodiversité** à la construction



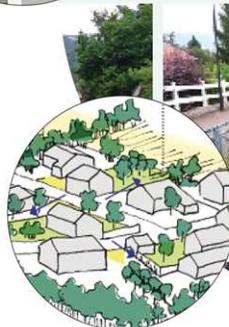
Végétal

- Accompagner le bâti de **structures arborées**
- Privilégier le **caractère naturel** des jardins et des plantations, les lier à l'espace agricole
- Végétaliser les **pieds de murs** et **façades domestiques**



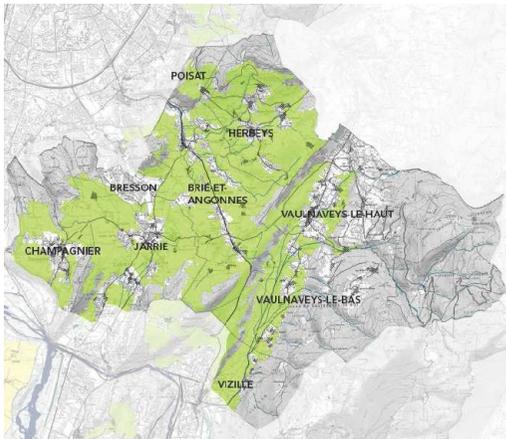
Limites Clôtures

- Valoriser les **murs anciens**
- Conserver la **transparence** et la **perméabilité** des clôtures



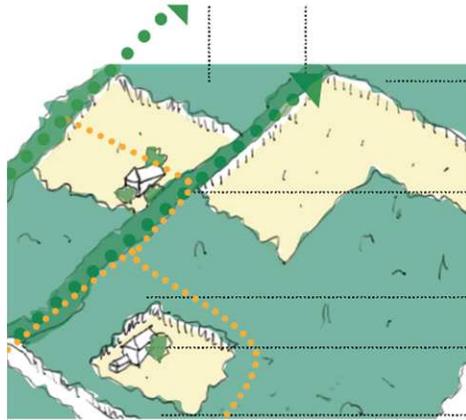
Desserte Stationnement

- Créer des stationnements, cours et accès au **caractère naturel et végétalisé**





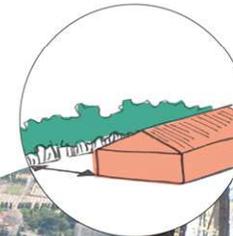
« VERSANTS BOISÉS »



Versant boisé
Insérer les bâtiments et aménagements dans la pente
Affirmer le caractère boisé naturel du milieu

Implantation

- Minimiser l'empreinte écologique et paysagère des aménagements et constructions
- Construire dans la pente



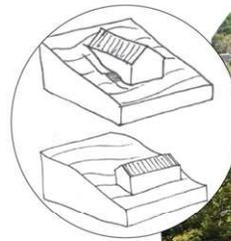
Végétal

- Conforter l'existant et favoriser la biodiversité
- S'insérer dans le couvert forestier



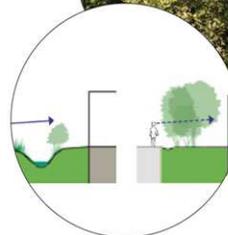
Bâti

- Adapter l'architecture à la pente
- Privilégier un bâti simple et adapté au cadre naturel
- Valoriser le bâti ancien en s'inspirant du caractère naturel, minimaliste des lieux
- Développer la biodiversité à travers la construction



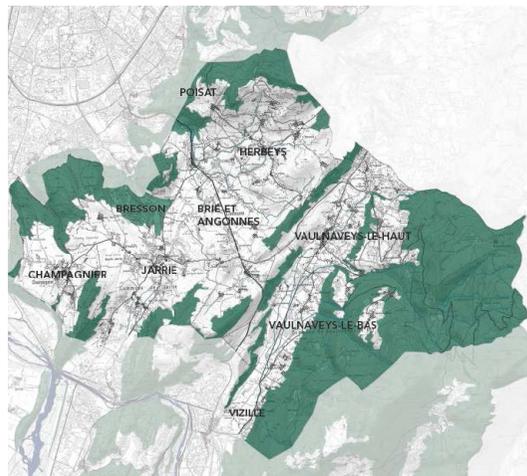
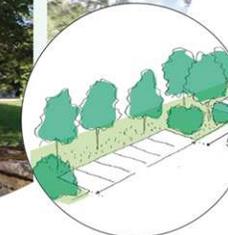
Limites Clôtures

- Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures



Desserte Stationnement

- Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

3

LE PLAN PAYSAGE

4 piliers

4 axes

20^{aine} d'actions



Le PLAN PAYSAGE pour diffuser

Plan de Paysage Grenoble Alpes Métropole [2017-2019]



30 septembre 2019

« Que fabriquons-nous ? »

Le paysage au cœur du projet de territoire PLUI

1^{er} acte fondateur du Plan paysage = L'OAP PB pour **COMPRENDRE**

Démarche de Plan Paysage
Vers une stratégie paysagère métropolitaine

Le paysage au cœur des politiques publiques

Le paysage = un incontournable à **PRENDRE en COMPTE**

3 à 5 ans pour faire évoluer les comportements

Les **4 piliers** pour diffuser la politique paysage à chaque niveau de la chaîne de fabrication

- A formuler à partir des objectifs de l'OAP-PB en lien avec le pol. Publiques métropolitaines*
- Le projet Métropolitain
 - la stratégie agricole et de son PAIT (projet alimentaire inter territoire)
 - le PCAET
 - L'IBEST (indicateurs de bien-être soutenable territorialisés)
 - La stratégie du Patrimoine arboré
 - La stratégie biodiversité
 - Le guide de qualité des espaces publics
 - la politique Montagne
 - Le schéma métropolitain de développement touristique
 - Le projet culturel...

Les OQP

- **Institutionnel** : « **Partager une culture commune** » : une ambition portée par un acte politique avec des objectifs évaluatifs et une gouvernance dédiée
- **Technique** : « **Changer notre regard** pour changer nos modes de faire » : une acculturation de la dimension paysage dans les projets
- **Citoyen** : « **Eduquer notre regard pour s'impliquer et débattre** » : une sensibilisation participative car le paysage est l'affaire de tous
- **Territorial** : « **Imprimer le projet dans le paysage** » : Une spatialisation pour ancrer le projet le paysage dans sa géographie et lui donner une matérialité physique.

1. Construire une conscience paysagère métropolitaine avec « le paysage en préalable ».
2. Repenser les liens entre formes urbaines et biodiversité
3. Appréhender les filières de productions alternatives renouvelables au regard du potentiel paysager du territoire
4. Evaluer les politiques publiques sous le prisme de la transformation de nos paysages émergents de la transition

Les ACTIONS autour de 4 axes

Le PLAN PAYSAGE pour acculturer

1_ Construire **une conscience paysagère** au service de tous avec « Le paysage en préalable »

→ Partager **les OQP** / Mettre en **récit métropolitain** le territoire pour une Métropole (dans la) Montagne /

2_ Repenser les liens entre **formes urbaines et biodiversité**

2.1_ Faire de **l'OAP thématique Paysage et Biodiversité** un matériau vivant et dynamique : **les rdv de l'OAP Paysage et biodiversité / le volet paysager / démarches d'appels à projets in situ / partenariats** avec des experts et universitaires

2.2_ Définir **une stratégie de nature en ville** en croisant les lectures paysagère et biodiversité dans les projets d'aménagement : **Le Concept Mikado** et la valorisation des terrains dans les bandes de précautions / **Les Boucles de l'Isère**, de la TVB urbaine aux milieux naturels et agricoles / une mosaïque à mettre en réseau / **La Ville-Parc dans la Centralité sud**

Le PLAN PAYSAGE pour partager



Quelques actions en cours

2.3_ Se mobiliser pour l'objectif « **Zéro artificialisation nette** » du Plan Biodiversité : Revisiter la densité heureuse en tissus pavillonnaires / Explorer le concept d'**Eco-densité** en reconsidérant les gabarits de grandes hauteurs dans nos tissus urbains denses / Travailler sur **les limites-lisières** des villes et villages / → Participer à des concours internationaux type **European**

3_ Appréhender **les filières de productions alternatives** au regard du potentiel paysager du territoire et des objectifs du PCAET : Inciter à **entrer par le paysage** comme méthode de conception = (impact des Nrg renouvelables sur les paysages / La forêt comme économie circulaire / **Le parc agraire** de la plaine de Reymure)

4_ Evaluer **les politiques publiques** sous le prisme de la transformation de nos paysages émergents de la transition : un **Observatoire photographique** des paysages de la transition



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

**Merci de votre
attention**
